

La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal,
vendredi 17 décembre 1999
116^e année No 59
64 pages, 4 cahiers
60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES - DE - LA - MADELINE 1 \$
FLORIDE 1,75 \$ U.S.

2809154

1346 http://lapresse.infinet.net



Cyberpresse

Choisir l'écran
de son ordinateur
page C16

Monde
Revers sanglant
des Russes
en Tchétchénie
page A14



Hockey
page S3

La justice administrative n'offre pas de garantie d'impartialité

La Cour supérieure lance un énorme pavé dans la réforme des tribunaux administratifs

YVES BOISVERT
La Cour supérieure vient d'asséner un coup de massue à la réforme de la justice administrative lancée l'an dernier par le gouvernement Bouchard après des décennies d'études et de débats. La pièce centrale de la réforme, le Tribunal administratif du Québec (TAQ), n'offre pas aux citoyens qui luttent contre le gouvernement la garantie d'une justice impartiale, vient de conclure le juge André Rochon.
Les membres du TAQ jugent en appel l'essentiel des litiges « administratifs » entre les citoyens et le gouvernement : les décisions ren-

dues par des « régies », bureaux, etc., concernant les permis, les rentes, les expropriations, les allocations, indemnités (SAAQ, aide sociale, etc.), le zonage agricole, ainsi de suite.
Ces « juges » administratifs n'ont pas les conditions minimales de travail pour rendre des décisions impartiales, a conclu hier le juge Rochon, dans un jugement qui risque de paralyser toute la justice administrative québécoise.
Ces décideurs, des avocats ou des spécialistes de différents domaines, sont en effet nommés pour cinq ans seulement et sont soumis à

un processus de renouvellement qui laisse toute la place à l'arbitraire politique. Leur rémunération est aussi soumise à l'évaluation du président du tribunal, qui note entre autres le genre de décisions rendues par le membre du TAQ. Cela permet au président de se mettre le nez dans les motifs des membres, là où il n'a pas affaire. Et c'est de nature à ne pas laisser l'esprit libre et tranquille. Le décideur ainsi scruté peut sentir une tentative d'influencer ses décisions. On peut le craindre, en tout cas. Un
Voir **LA JUSTICE** en A2

Règlement imminent dans le secteur de la santé

CLAUDE-V. MARSOLAIS
Une entente imminente entre le gouvernement et la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) sur les clauses normatives paraissait probable hier soir.

« La dernière proposition globale sur les clauses normatives que nous avons soumise au gouvernement et aux associations patronales du secteur de la santé a reçu un accueil favorable. Il nous reste à attacher quelques fils et à s'entendre sur le texte écrit afin de finaliser l'accord », a déclaré Louis Roy, président de la fédération, qui représente 90 000 employés oeuvrant dans les hôpitaux, les CLSC, les services sociaux, etc.

On ne peut parler encore d'une entente de principe puisque les questions reliées au régime de retraite et aux salaires étaient encore en discussion à une table centrale mixte des trois centrales syndicales hier soir. Si les réponses patronales sur la bonification du régime de retraite paraissent satisfaisantes à la partie syndicale, tout pourrait dénouer rapidement par la suite sur la question salariale.

La direction de la FSSS n'a pas pris de chance et elle a demandé aux 800 délégués réunis en conseil fédéral à Québec de réserver leur chambre d'hôtel jusqu'à samedi.

Sans entrer dans le détail, Louis Roy a indiqué que les principaux points normatifs faisant l'objet d'un règlement acceptable portaient sur la parité des droits entre les employés à temps complet et à temps partiel, le régime d'assurance-invalidité, la conversion des heures accumulées par les employés sur appel ou à temps partiel en postes permanents ainsi que le règlement des litiges.

Prudent, le porte-parole du
Voir **RÈGLEMENT** en A2

■ Autre texte en page A16

L'an 2000 ne fait pas lever la vente de forfaits voyages

MARIE-CLAUDE MALBOEUF
Les agents de voyages et grossistes espéraient voir s'envoler le prix de leurs billets et forfaits avec les célébrations de l'an 2000. Mais les ventes connaissent plutôt un véritable crash, qui les ramène brutalement sur terre.

Chez Vacances Air Transat, par exemple, le volume des ventes a chuté de 30 à 40 % par rapport à l'an dernier, a révélé à *La Presse* le vice-président de l'entreprise, Benoît Deshaies, tout en insistant pour dire que ce n'est pas la catastrophe.
« La situation est un peu dramatique. Des grossistes m'ont dit que, pour eux, la situation est comparable à la crise du verglas », rapporte toutefois Nicole Bastien, qui dirige le Club Voyage Berri, au centre-ville de Montréal.
« Parce qu'ils misaient sur des ventes faramineuses, les grossistes se sont engagés à payer des prix exorbitants aux hôteliers. Et maintenant que les gens n'embarquent pas, ils aiment mieux vendre à des prix dérisoires que tout perdre », a-t-elle poursuivi afin d'expliquer pourquoi son fournisseur, Vacances Air Transat, liquide depuis jeudi quelque 300 forfaits à moitié prix (ou presque).

Même si le grossiste québécois a annulé plusieurs vols et opté pour de petits avions dès l'automne — quand tout l'énervernement autour de l'an 2000 est retombé pour de bon —, cela n'a pas suffi.
« On a eu énormément d'annulations. Pas tant parce que les gens ont peur du bogue que parce qu'ils travaillent : il faut que les médecins, les pompiers, les gens des banques et les informaticiens soient là le 31 décembre », explique Patricia Corcos, vice-présidente à la commercialisation chez Consultour, qui chapeaute les Clubs Voyage et trois autres
Voir **L'AN 2000** en A2

Pluies diluviennes au Venezuela



PHOTO AFP

Les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le Venezuela ont fait au moins 100 morts et 100 disparus dans la seule capitale, Caracas, a déclaré hier le gouverneur de la ville, Hernan Gruman Odreman. Les secouristes craignent que le bilan ne soit beaucoup plus lourd dans l'État voisin de Vargas, où les bidonvilles sont perchés sur des collines qui pourraient s'effondrer. Des milliers de personnes sont désormais sans-abri. Les services de secours s'efforçaient d'atteindre les bidonvilles, notamment aux abords de la capitale (notre photo), alors que des glissements de terrain bloquaient les routes et que les mauvaises conditions atmosphériques avaient cloué au sol les hélicoptères quasiment toute la journée. Nombre de quartiers déshérités sont situés le long des routes qui conduisent à l'aéroport international, qui est resté fermé hier.

Sony honore Céline pour ses 100 millions de disques vendus

Le patron de la maison de disques s'est toutefois bien gardé de révéler sa méthode de calcul

RICHARD HÉTU
collaboration spéciale, NEW YORK

À peine remise des hommages qui lui ont été rendus à Montréal mercredi par l'Unesco et Pierre Bourque, Céline Dion est débarquée à New York hier pour recevoir le millionième honneur de sa carrière.
Au cours d'une « cérémonie privée » tenue au 35^e étage de la tour de Sony, sur Madison Avenue, le grand manitou de Sony Music Entertainment, Tommy Mottola, a remis à Céline une plaque commémorant ses 100 millions d'albums vendus au cours des années quatre-vingt-dix, décennie marquée par les mégasuccès de *Falling Into You* (1996) et *Let's Talk About Love* (1997), qui ont chacun trouvé 27 millions de preneurs dans le

monde. « Cent millions de ventes, c'est incroyable », a déclaré Mottola, tout de noir vêtu, devant le micro. « Et je dois ajouter, Céline, que tu as réalisé cela avec le summum du style, de la classe et de l'élégance. Tu es une vraie superstar dans tous les sens du terme. »
Contrairement à ce que disait le communiqué de presse de Sony, la cérémonie n'était pas vraiment privée. Il y avait plusieurs photographes et caméramans sur place, de même que des journalistes de Montréal invités par René Angéllil, mari et impresario de Céline, qui était évidemment là lui aussi.
Avant de céder le micro, Mottola
Voir **SONY** en A2



PHOTO AP

Tommy Mottola, de Sony Music, a remis hier cette plaque commémorative à Céline Dion que l'on voit ici avec René Angéllil.

15
JOURS
AVANT
L'AN 2000

INDEX	
Petites annonces	- affaires C2
- index C11	Arts et spectacles B4 à B15
- immobilier C11	- horaire spectacles B12, B13
- marchandises C11, C12	- horaire télévision B5
- emplois C12	Bandes dessinées C12
- automobile C12 à C14	

Cantin Philippe A5	Feuilleton C13	Mot mystère C13
Décès C14, C15	Horoscope C14	Opinions B3
Économie C1 à C10	Le bridge C13	Politique B1
Éditorial B2	Le monde A14	Tabloïd Sports
Êtes-vous observateur C11	Loteries A2, A12	- Michel Blanchard S5
	Mots croisés C2, S10	- Pierre Trudel S6

ÉDITORIAL	MÉTÉO
Les danses à 10 \$, et après?	Nuageux avec percées de soleil
- Pierre Gravel	Max. -2, min. -8
page B2	Cahier Sports,
	page 16



50% DE RABAIS

À l'achat d'une paire de lunettes complète de prescription (verres et monture)

SUR NOS MONTURES EN SUCCURSALE*

*Certaines restrictions s'appliquent. Voir détails en magasin. Offre d'une durée limitée débutant le 15 décembre 1999.

Suites de la une

La justice administrative n'offre pas de garantie d'impartialité

LA JUSTICE / Suite de la page A1

citoyen qui voudrait contester par exemple une expropriation de l'État — souvent des grosses sommes sont en jeu — aurait toutes les raisons de craindre que les « juges » du TAQ n'aient pas l'esprit entièrement libre, estime le juge Rochon. En d'autres termes, pour sauver leur poste, auront-ils tendance à donner raison au gouvernement, malgré le serment d'impartialité qu'ils prêtent ? On peut le croire raisonnablement.

C'est le barreau de Montréal, dans un geste inhabituel, qui avait entrepris de contester la constitutionnalité de certains aspects du TAQ, entré en fonction le 1er avril 1998.

La réforme, venue après de nombreux rapports, se voulait pourtant un effort de professionnalisation de la justice administrative. On prétendait éloigner le politique et l'arbitraire étatique et assurer une justice impartiale et moderne.

C'est raté, dit en somme le juge Rochon, qui donne raison au barreau pour l'essentiel et invalide quatre articles de la Loi sur la justice administrative : ceux concernant la durée du mandat et son renouvellement et celui concernant le mode de rémunération.

Dans un domaine où, presque toujours, le citoyen est opposé à la machine bureaucratique, et où des droits — économiques, sociaux — très importants sont en jeu, il im-

porte d'autant plus que l'on ait affaire à des décideurs impartiaux, des quasi-juges, rappelle le juge Rochon.

« Je salue le courage du juge Rochon ; c'est un des derniers nids de patronage qui vient de disparaître », dit Me Simon Venne, qui plaide la cause pour le barreau.

« J'en ai connu, depuis longtemps, des commissaires de ci et des régisseurs de ça qui ont perdu leur poste quand le parti au pouvoir a changé. J'espère que pour une fois, le gouvernement, au lieu de gaspiller l'énergie judiciaire, va faire la réforme qui s'impose. Ce n'est pas très compliqué : il suffit d'augmenter la durée du mandat des membres du TAQ et de changer leur mode de renouvellement et de rémunération. »

Les avocats du gouvernement ont de quoi passer un temps des Fêtes occupé avec cette décision fouillée de 126 pages, rendue par un juge reconnu comme un des plus studieux de la Cour supérieure.

Le juge Rochon a suspendu l'effet de son jugement pour six mois. D'ici là, donc, à moins d'être contestées une à une, les décisions du TAQ sont légales, comme celles rendues avant ce jugement. S'il y a appel, l'effet du jugement sera suspendu de toute manière.

Malgré ces délais, le jugement Rochon risque de créer un joyeux désordre au TAQ, chacun pouvant légitimement attaquer le tribunal pour refuser de se plier à ses décisions — des dizaines de milliers par année.

Règlement imminent dans le secteur de la santé

RÈGLEMENT / Suite de la page A1

Comité patronal de négociations dans la santé, Jacques Wilkins, a évoqué la possibilité d'un accord imminent.

Dans le secteur de la santé du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) qui représente 20 000 membres, le président

Claude Généreux parle aussi de « zone de règlement prochaine ». Une rencontre doit se tenir ce matin pour essayer de trouver un terrain d'entente sur la question de la sous-traitance, de la protection à convenir lors de changements systémiques dans le réseau et sur la période des vacances estivales.

Les signaux de l'imminence de plusieurs règlements dans tous les secteurs de la fon-

tion publique et parapublique sont tangibles puisque toutes les tables de négociation ont quitté Montréal pour siéger dans la capitale.

Mis à part le secteur du soutien scolaire où une entente de principe est intervenue, l'imminence de règlements dans le secteur de l'éducation semble moins probable dans les prochains jours. La présidente de la CEQ, Monique Richard, a laissé entendre hier que

les négociations pourraient même s'étirer en janvier en raison du lourd contentieux sur l'équité salariale et les salaires.

À la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ) qui regroupe 14 000 professeurs de cégep, le président Pierre Partry notait que la négociation bloquait encore sur la récupération salariale de 3,5 % imposée en 1996 de même que sur les garanties de plancher d'emplois.

L'an 2000 ne fait pas lever la vente de forfaits voyages

L'AN 2000 / Suite de la page A1

chaînes d'agences. Sans oublier la question des prix. Pas fous, les vacanciers ont refusé d'ajouter des zéros au bout de leur chèque sous prétexte que la nouvelle année en gagne trois d'un coup.

La meilleure preuve : Vacances Air Transit a décidé d'offrir pour 2000 \$ par couple une croisière qui se vendait 2600 \$ par personne il y a quelques jours à peine. Eh bien, toutes

les places se sont envolées en deux heures.

« Le prix a eu une influence majeure sur les gens qui n'avaient pas l'intention de voyager. En voyant les grosses économies qu'ils pouvaient faire, ils sont venus remplacer les clients qui voulaient voyager, mais en ont été empêchés », conclut donc Mme Corcos.

Depuis trois ou quatre ans déjà, les consommateurs tendent d'ailleurs à décaler leurs vacances avant ou après le congé de Noël, justement pour éviter de vider leur porte-monnaie.

Et l'effondrement des prix des dernières semaines risque fort de raviver les instincts économes de ceux qui n'ont pas regardé à la dépense cette année...

« Ce qui se passe est déplorable pour ceux qui ont réservé au plein prix. On n'a pas eu de téléphone jusqu'ici, mais j'ai peur qu'ils réagissent dans les prochains jours », confie ainsi Mme Bastien.

Malgré tout, l'agente de voyages s'estime moins à plaindre que les grossistes. « Ce sont eux qui perdent de l'argent puisque ce

sont eux qui se retrouvent avec les invendus. Nous, on fait moins de profits, c'est tout. Et on a encore la chance de se rattraper dans les prochaines semaines, parce que j'ai bien l'impression que les gens qui ont peur du bogue ou qui travaillent ne font que reporter leurs vacances. »

Quoi qu'il en soit, l'industrie du voyage n'a plus trop le coeur à la fête.

Comme le résume un vendeur excédé : « Foutu an 2000 à merde ! »

Sony honore Céline pour ses 100 millions de disques vendus

SONY / Suite de la page A1

lui a d'ailleurs lancé, sourire aux lèvres : « René, quand penses-tu revenir en studio ? »

Mottola aurait dû poser la question à Céline. Après tout, c'est elle qui entre en studio et chante, pas Angélie. Mais le showbiz est un drôle de monde, comme la chanteuse l'a elle-même dit en s'adressant aux journalistes.

« Être dans le showbiz, c'est comme faire la guerre », a déclaré Céline, très mince et élégante dans un tailleur-pantalon beige. « Ce n'est facile pour personne. »

Derrière Céline, dans le chic Sony Club,

un immense portrait de la chanteuse couvrait le mur. À sa gauche se trouvait la fameuse plaque commémorative, un portrait de Céline encadré par ses disques des années quatre-vingt-dix et couvert par le chiffre 1 000 000.

Les préoccupations humanitaires de l'Unesco n'étaient pas au rendez-vous, pas plus que la fierté d'un Pierre Bourque. C'était un dernier coup promotionnel avant que la poule n'arrête de pondre ses oeufs d'or. Au fait, saviez-vous que Céline a un autre album en vente ?

Céline a dit que l'honneur de Sony lui faisait « un beau velours ». « En regardant ça, je me rends compte à quel point on a travaillé, et à quel point le travail a porté

fruits. »

Pendant la très brève période de questions, un journaliste de Montréal a demandé à Céline si tous les honneurs qui lui étaient décernés ces derniers jours ne lui redonnaient pas le goût de continuer sa vie de diva.

Céline a répondu : « Je n'arrête pas parce que je n'ai plus le goût. J'arrête plutôt parce que c'est important dans ma vie de femme de prendre un repos, d'être à la maison et de pouvoir être plus près de mes valeurs, plus proche de ma famille, de mes amis, de mon mari. »

Et d'ajouter, en réponse à une autre question : « Pour la première fois de ma vie, je vis une journée à la fois. Bien sûr, il y a un gros

show qui s'en vient à Montréal le 31 décembre. Ce sera mon dernier show. »

Céline a répété qu'elle prendra un repos « d'au moins deux ans ». Et puis le gang de Mottola a mis fin aux questions en entraînant Céline et René dans une salle vraiment « privée ».

Les journalistes n'ont donc pu demander à Mottola comment les ventes d'albums de Céline dans le monde avaient été comptabilisées. Notons simplement que les ventes de la chanteuse aux États-Unis sont inférieures à celles des autres divas de son époque, Mariah Carey (46 millions), Madonna (47 millions), Whitney Houston (49 millions) et Barbra Streisand (62 millions).

Selon la Recording Industry Association of

Des chercheurs canadiens percent le secret de santé de l'agent 007

Associated Press
LONDRES

Si James Bond a la forme c'est peut-être parce qu'il boit ses Martini secoués plutôt que mélangés à la cuillère. L'apéritif ainsi préparé possède en effet davantage d'agents antioxydants, comme l'expliquent des chercheurs canadiens dans le *British Medical Journal* à paraître en fin de semaine.

De précédentes études ont montré que les antioxydants peuvent aider à lutter contre le cancer ou les maladies cardiaques en atténuant l'action nuisible de l'oxygène sur les cellules dans le processus du vieillissement.

Les chercheurs de l'Université Western ont testé sept Martini secoués et six mélangés à la cuillère. Ils ont ajouté de l'eau oxygénée aux boissons, composées traditionnellement de

deux tiers de gin et d'un de vermouth, pour stimuler l'action de l'oxygène sur l'organisme.

Les breuvages secoués se sont avérés deux fois plus efficaces que ceux mélangés à la cuillère pour neutraliser cet additif. Les chercheurs ne s'expliquent pas cette différence et en ont simplement déduit que « l'état de santé de 007 pourrait être dû, au moins en

partie, aux barmen accommodants » qui lui servent des Martini secoués.

Beckie Moore, nutritionniste de l'Université de Cambridge, relève toutefois que le Martini contient un volume minimal de substances combattant les maladies. Elle suggère plutôt à James Bond d'opter pour les fruits et légumes ». D'autant que, même pour le plus célèbre des agents secrets, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 hRédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détailants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900La Presse est publiée par : La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
<http://lapresse.infinet.net>

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -
Contrat de vente numéro 0531650
Port de retour garanti. (USP5003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne
à trois chiffres : 2-2-5
à quatre chiffres : 5-1-9-4
COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donneurs aux endroits suivants :

- à Montréal : Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h ;
- à Duvernay Laval : Centre Duvernay, 3100, boul. de la Concorde, de 10 h à 17 h 30. Objectif : 80 donneurs ;
- à Montréal : TQS, L'Atrium, le 1000 de la Gauchetière, de 8 h 30 à 19 h 30. Objectif : 500 donneurs ;
- à Sainte-Thérèse : organisée par les Chevaliers de Colomb, 105 boul. Desjardins Est, de 10 h à 20 h. Objectif : 300 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Une entrevue avec Milos Forman

■ Milos Forman voue une admiration particulière aux personnages excentriques. Les fous attachants de *Vol au-dessus d'un nid de coucou*, le Mozart déluré d'*Amadeus*, le provocateur Larry Flynn. Andy Kaufman, qui fait l'objet de son plus récent film, *Man On The Moon*, à l'affiche mercredi, est peut-être le personnage le plus énigmatique auquel s'est intéressé le cinéaste d'origine tchèque. Forman en a parlé à notre journaliste Marc Cassivi. Une entrevue à lire demain, dans le cahier Cinéma.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour:
— par téléphone, en composant le 514-285-7333;
— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

Jean Charest a-t-il raison de s'opposer au projet de loi 99 du gouvernement Bouchard, qui se veut une réponse au projet de « clarté référendaire » du gouvernement Chrétien?

Craignez-vous une prolifération des bars de danseuses à la suite du jugement de la Cour suprême qui permet certains atouchements dans les isoloirs?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été :

Oui: 42 %
Non: 58 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

Actualités

L'affaire Lizotte prend de l'ampleur

La police a-t-elle tenté de camoufler cette nouvelle bavure?

ISABELLE HACHEY

Tentative de camouflage ou simple manque de rigueur de la part des autorités policières? Depuis une semaine, l'affaire Jean-Pierre Lizotte, ce clochard qui est mort après avoir été battu par des policiers de la CUM, prend de plus en plus d'ampleur. En attendant les différents rapports, plusieurs questions restent en suspens.

M. Lizotte, 45 ans, aurait été passé à tabac par deux policiers de la CUM alors qu'il était immobilisé par un portier du Shed Café, boulevard Saint-Laurent, le 5 septembre. Paralysé de la tête aux pieds, avec deux vertèbres cervicales cassées, il est mort le 16 octobre après avoir subi une opération, victime d'une infection aux poumons.

Le président du Mouvement action justice, Yves Manseau, met sérieusement en doute le fait que le directeur du SPCUM, Michel Sarrazin, ait été tenu dans l'ignorance complète de cette affaire, pendant six semaines, par les membres de son propre état-major.

M. Sarrazin affirme n'avoir été informé que le 18 octobre, deux jours après le décès du clochard.

En septembre, peu après l'intervention policière, le SPCUM avait pourtant déclenché une enquête interne. « C'est pratiquement impossible que M. Sarrazin n'ait pas été mis au courant. Le chef doit être informé des enquêtes majeures au sein de son propre corps policier! » dit M. Manseau.

Le président de la Fraternité des policiers, Alain Simoneau, n'est pas du même avis. « Il y a peut-être eu un manque de rigueur dans le traitement de l'information, mais cela n'attaque en rien le leadership de M. Sarrazin, et c'est encore moins un signe de complaisance ou de camouflage », estime-t-il.

M. Sarrazin, qui explique avoir été tenu dans l'ignorance en raison d'une « série de malencontreux incidents », a déclenché une enquête administrative pour faire la lumière sur ce cafouillage.

Autre fait troublant : les policiers ont bafoué une règle ministérielle adoptée en 1996, qui les oblige à avertir le ministre de la Sécurité publique dès qu'une personne perd la vie après une intervention policière. Or, le ministre Serge Mé-

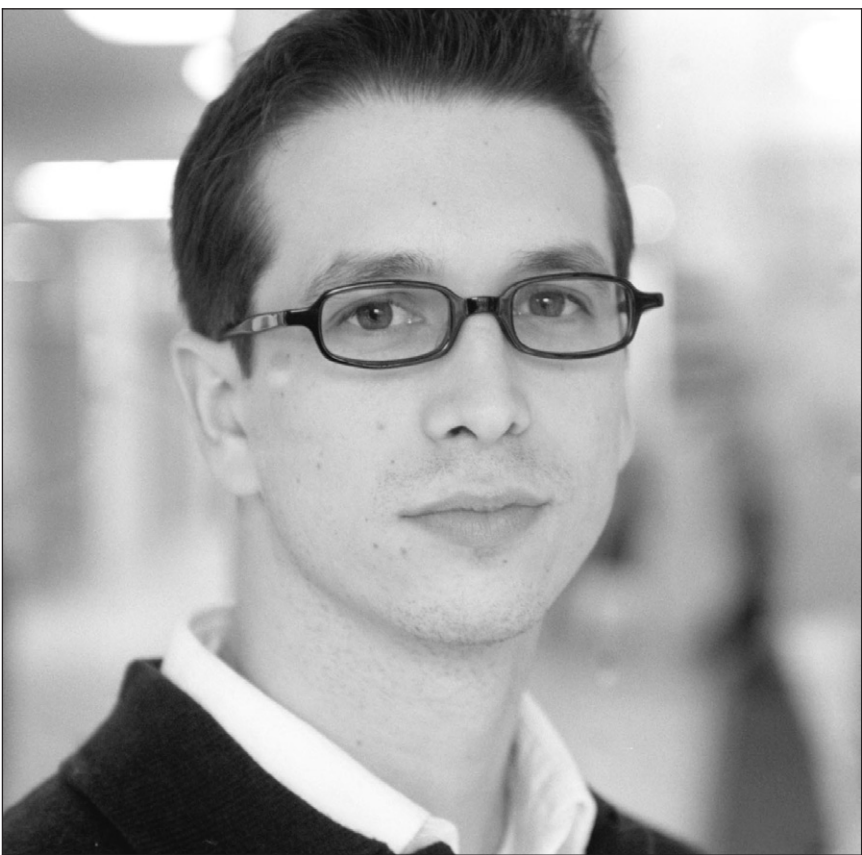
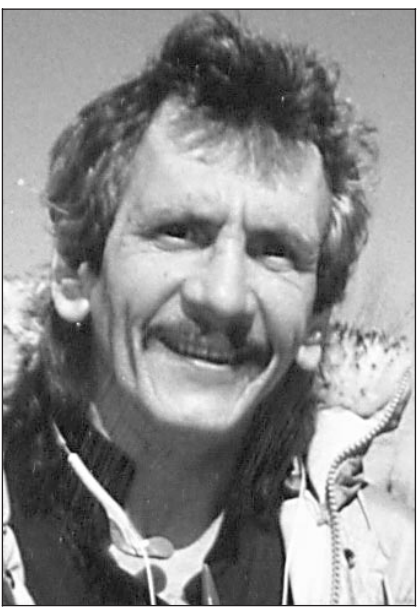


PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Depuis une semaine, Jean-Maxime Leroux, ci-dessus, a dénoncé sur toutes les tribunes la brutalité policière dont il a été témoin. Ce n'est que mercredi soir qu'il a rencontré les enquêteurs de la SQ, qui se disaient incapables de le retracer. Ci-contre, la victime Jean-Pierre Lizotte.



nard n'a été informé de la mort de M. Lizotte qu'un mois plus tard, le 19 novembre.

De plus, Jean-Maxime Leroux, qui a assisté à l'échauffourée, n'a jamais été interrogé lors de l'enquête interne du SPCUM, même

s'il avait écrit une lettre publiée par le quotidien *Le Devoir*, le 17 septembre, pour dénoncer la brutalité policière dont il avait été témoin.

« On peut présumer qu'ils n'ont pas cru bon entrer en contact avec

moi. Peut-être ignoraient-ils que j'existais, parce qu'ils ne lisent pas *Le Devoir* », dit-il avec ironie.

Après la mort de M. Lizotte, l'enquête a été transférée à la Sûreté du Québec. Encore une fois, même si M. Leroux a témoigné dans plusieurs médias québécois depuis une semaine, ce n'est que mercredi soir qu'il a rencontré les enquêteurs de la SQ, jusque-là incapables de le retracer.

« On n'avait pas de boule de cristal pour le retrouver, ce gars-là », peste l'agent Pierre Robichaud, de la SQ. « On a fait ce qu'on avait à faire pour le retrouver et on ne le trouvait pas! » Les enquêteurs ont cherché en vain le nom de M. Leroux dans l'annuaire téléphonique et à l'hôpital Notre-Dame, où il travaille.

« C'est ridicule! Cela risque même de nous ridiculiser à l'étranger », rétorque Yves Manseau. « À notre avis, on commence à avoir tous les symptômes d'un camouflage organisé! »

Selon M. Leroux, les deux policiers du SPCUM n'ont même pas pris la peine d'interroger le portier du Shed Café, alors que c'est lui qui avait frappé le clochard en pleine figure à deux reprises, peu avant leur arrivée sur les lieux.

Sans hésiter, les agents se sont dirigés vers M. Lizotte, qui a tenté de s'esquiver en douce. Les policiers lui ont alors asséné plusieurs coups au visage, alors qu'un autre portier lui tenait solidement les mains derrière le dos.

« L'itinérant est tombé. Les policiers ont continué à frapper. Les gens étaient vraiment choqués, ils se sont levés, ils criaient des insultes aux policiers », raconte M. Leroux. Il y avait beaucoup de sang par terre. Malgré l'état critique de M. Lizotte, les policiers n'ont pas appelé d'ambulance. Ils l'ont littéralement traîné dans leur voiture de patrouille.

M. Manseau réclame une enquête indépendante qui fera la lumière non seulement sur cette affaire, mais aussi sur ce qu'il croit être des « tentatives de camouflage » de la police. « Les enquêtes publiques, on en a un peu soupé. Il faut, cette fois-ci, chercher des coupables. Parce que la première cause de brutalité policière, c'est le sentiment d'impunité des policiers. »

Un ex-policier de la SQ obtient le retrait de son plaidoyer

MARCEL LAROCHE

Un ex-policier de la Sûreté du Québec qui devait connaître sa sentence pour une affaire d'escroquerie a causé toute une surprise, hier, au palais de justice de Longueuil, en remerciant son avocat et en demandant au tribunal la permission de retirer son plaidoyer de culpabilité.

Daniel Jourdain, dont les procédures judiciaires traînent en longueur depuis plusieurs mois, a convaincu le juge Lucien Roy, de la Cour du Québec, de reporter une fois de plus sa cause au 31 janvier prochain.

Le magistrat avait auparavant autorisé le criminaliste montréalais Philip Schneider à se retirer du dossier, en raison d'un désaccord avec son client.

Jourdain était policier à l'unité d'urgence de la SQ à Saint-Hubert lorsqu'il a été accusé une première fois de vol et d'escroquerie aux dépens du propriétaire d'un magasin d'équipement de plongée sous-marine. Les crimes reprochés remontaient à 1994.

Au terme de deux procès distincts subis en 1997, Jourdain était tout d'abord reconnu coupable de vol et bénéficiait d'une absolution (la victime ayant été remboursée), tandis qu'il écopait une peine de prison d'un an avec sursis pour escroquerie, assortie d'une probation de trois ans au cours de laquelle il s'engageait à rembourser 10 000 \$ au marchand d'équipement de plongée sous-marine.

Après avoir démissionné de la SQ en juin 1998, Jourdain était à nouveau traduit devant le tribunal et enregistrait un plaidoyer de culpabilité à deux autres accusations d'escroquerie, le 4 février 1999.

C'est pour ces crimes commis en 1993 et 1994 (il aurait obtenu 10 000 \$ de crédit par faux semblant d'un résident de Saint-Constant et 85 000 \$ d'un homme de 87 ans, de Saint-Charles-sur-Richelieu) que l'ex-policier de 41 ans devait normalement recevoir sa sentence, hier, à Longueuil.

Une réforme pour briser la loi du silence en milieu policier

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Alors que faisait rage une nouvelle controverse autour de l'énigmatique « affaire Lizotte », le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a présenté hier sa réforme de la loi de police, avec laquelle il entend notamment « briser la loi du silence à l'intérieur du milieu policier ».

« C'est un changement de culture que nous voulons obtenir », a lancé M. Ménard, dont le projet de loi sur la police donnera lieu, comme *La Presse* l'avait annoncé, à la création d'un conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec — en matière de conduite des enquêtes criminelles et internes — et à la transformation de l'Institut de police de Nicolet en École nationale de police.

Le projet, qui sera étudié en commission parlementaire cet hiver avant son adoption, prévue avant l'été, créera en outre de nouvelles obligations aux policiers, dont celle de dénoncer tout comportement criminel d'un pair et de collaborer à l'enquête. Il sera également interdit aux policiers, comme l'avait recommandé la commission Poitras sur la SQ, de harceler un policier dénonciateur ou d'exercer contre lui des représailles.

Le ministre a toutefois rejeté la suggestion d'une « police des polices » qui aurait eu le mandat d'enquêter sur des allégations impliquant des agents. « Là où elle a été essayée, le milieu policier se braque vis-à-vis de la police des polices de la même façon qu'il se braque quand il n'y en a pas, explique-t-il. Et en plus, ça représente un certain coût. »

M. Ménard préfère s'en remettre à de nouvelles règles qui, si elles étaient déjà en vigueur, placeraient carrément la police de la CUM en situation d'illégalité dans l'affaire Lizotte. Ainsi, l'article 287 du projet 86 indique que le directeur d'un corps de police doit « sans délai » informer le ministre de toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier.

« Il y a environ 350 allégations criminelles par rapport à des policiers chaque année, souligne M. Ménard. C'est un pourcentage bien inférieur au pourcentage dans la population en général. »

Le ministre s'est défendu d'imposer à la SQ un Conseil de surveillance « comme une nouvelle humiliation ». « Je l'ai soigneusement conçu pour qu'il soit un aiguillon, pour qu'il soit une motivation à démontrer que là où il y avait un problème, nous prenons les mesures pour transformer. »

L'existence du conseil sera remise en question après cinq ans, précise le ministre, qui n'écarte pas non plus la possibilité d'élargir à l'ensemble des corps de police la

juridiction du Conseil au terme de cette réévaluation.

Les cinq membres du Conseil seront des experts nommés par le ministre, qui pourront convoquer n'importe quel membre de la SQ et faire examen de « tout document utile ». Ils devront remettre un rapport annuel qui sera rendu public et son président répondra aussi une fois l'an à une commission parlementaire. (Afin de fournir de meilleures garanties d'indépendance, la commission Poitras recommandait que le président du conseil de contrôle soit nommé par l'Assemblée nationale.)

Les avis du Conseil seront acheminés à un comité ministériel permanent de sécurité publique, où siègeront le ministre de la Sécurité publique mais aussi les ministres de la Justice, des Transports, de l'Éducation et le président du Conseil du Trésor.

Le directeur de la SQ, Florent Gagné, qui a menacé de démissionner si Québec allait de l'avant avec un tel organisme, qu'il voyait comme une « tutelle », a refusé de commenter hier le dépôt du projet de loi. « Je suis convaincu qu'il continuera son travail dans l'enthousiasme et qu'il voudra justement, avant son départ, que l'on ait démontré que tout le ménage a été fait à la SQ », a dit à son sujet M. Ménard hier.

Le président de l'Association des policiers provinciaux, Tony Cannavino, a de son côté déclaré qu'on ne pourra juger de la réforme que lorsque M. Ménard aura décroché des budgets substantiels pour la mettre en oeuvre à la SQ.

« Au début, on parlait de 100 millions, de dire M. Cannavino. Ensuite, on a entendu 60, puis 30, puis 10 millions. J'entends aussi parler que l'enveloppe budgétaire de la SQ va être diminuée de 18 %. Comment on va réussir à mettre ça de l'avant? »

L'APPQ craint en outre le retour à une « police politique » parce que le ministre se donne à son avis trop de pouvoirs sur le Conseil de surveillance. M. Cannavino aurait préféré que ces pouvoirs soient plutôt donnés aux élus d'une commission parlementaire.

Le critique de l'opposition libérale, Jacques Dupuis, se réjouit pour sa part que le ministre ait retenu les recommandations du rapport Corbo en matière de formation, mais il soutient en revanche que le Conseil de surveillance ne laissera aux élus qu'un contrôle « extrêmement tenu ».

« Il faut déplorer, surtout en regard de ce qu'on voit dans l'affaire Lizotte, que le ministre n'ait pas agi de façon plus énergique relativement aux enquêtes sur les policiers soupçonnés de conduite criminelle, et qu'il n'ait pas exigé que ces enquêtes soient faites par un autre corps de police », dit-il.

QUI DIT NOËL DIT LES AILES

UN P'TIT COUP DE PUCE POUR VOS CADEAUX?

Avec la puce-à-porter vous offrez choix et plaisir à ceux que vous aimez. Incontournable sous le sapin, ce certificat-cadeau électronique est offert en valeurs de 10\$ à 500\$.

HEURES D'OUVERTURE DU TEMPS DES FÊTES
Lundi au vendredi 9h30 à 21h

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537
CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537
PLACE STE-FOY (418) 652-4537
www.lesailles.com

Je me fais plaisir

La police découvre un réseau terroriste algérien à Montréal

FRANÇOIS BERGER

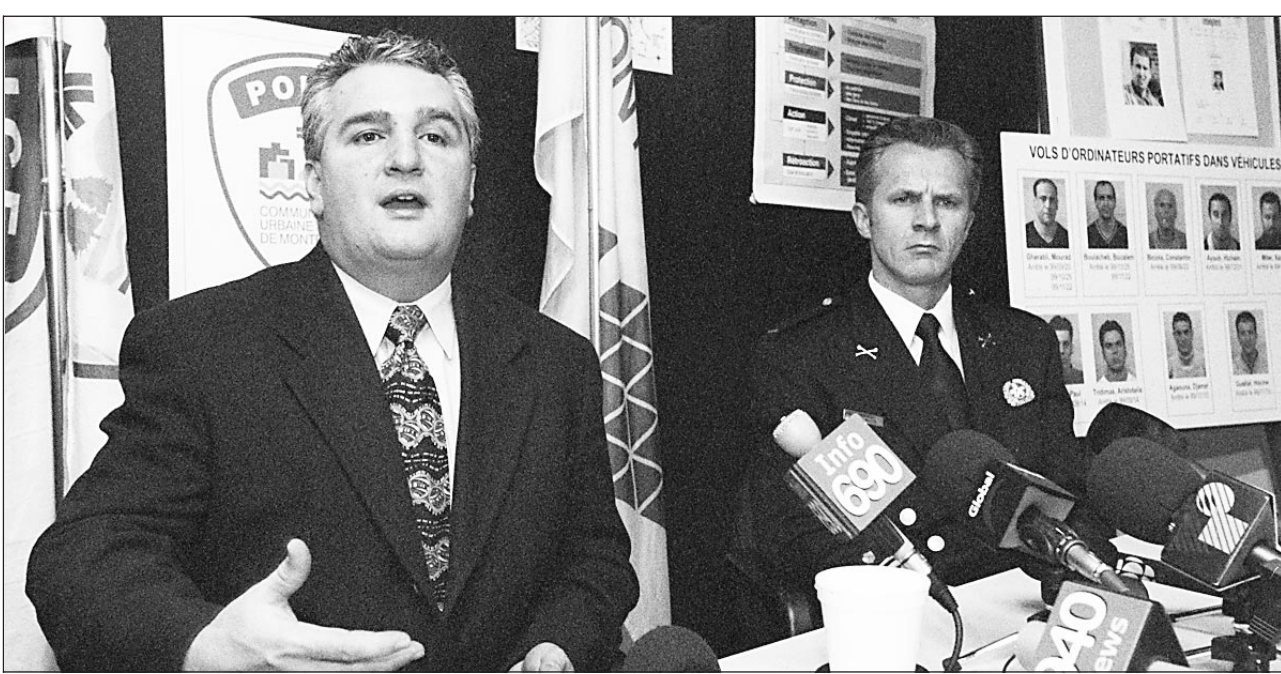
Des terroristes algériens bien organisés ont choisi Montréal pour mener des activités clandestines destinées à financer des mouvements islamistes armés, a affirmé hier le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) après l'arrestation d'une dizaine d'individus d'origine arabe soupçonnés d'appartenir à un réseau terroriste international.

Près de 5000 vols perpétrés depuis deux ans dans des voitures garées dans le centre-ville de Montréal auraient été commis par ces personnes, qui revendaient les ordinateurs et les téléphones portables dérobés pour financer des organisations terroristes, a indiqué le directeur du poste de police no 20, Marc Parent. Il y a eu aussi des vols de passeports et de cartes de crédit, et des actes d'extorsion auprès de membres de la communauté musulmane montréalaise.

De septembre à décembre, les policiers montréalais ont arrêté 11 hommes liés à ces crimes. Neuf ont été relâchés sous condition tandis que deux autres restent détenus — Boualem Boulacheb, 36 ans, et Mourad Gherabli, 40 ans.

Tous les suspects ont été en contact avec un autre ressortissant algérien soupçonné de terrorisme, Karim Saïd Atmani, qui a été extradé du Québec vers la France à la fin de 1998. Atmani est soupçonné d'avoir participé à des attentats à Paris en 1995 et 1996.

Le SPCUM a identifié, avec l'aide de la police française et d'autres corps policiers, les organisations terroristes qui ont reçu des sommes d'argent provenant de la « filière algérienne » de Montréal,



Le sergent-détective Jean-Yves Mailloux (à gauche) et le commandant du poste 20 de la police de la CUM, Marc Parent, ont mis au jour hier un réseau terroriste algérien actif à Montréal.

a dit hier le sergent-détective Jean-Yves Mailloux, responsable du dossier du terrorisme à la Division du renseignement de la police montréalaise.

M. Mailloux n'a pas voulu nommer les organisations terroristes en question afin de ne pas nuire à l'enquête qui se poursuit. Cependant, des spécialistes du terrorisme islamiste, consultés par *La Presse*, ont indiqué que parmi ces organisations se trouvent notamment le GIA (Groupe islamiste armé) et l'AIS (Armée islamique du salut), des groupes participant à la guerre civile larvée en Algérie.

L'existence à Montréal d'activi-

tés liées au conflit algérien n'est pas surprenante, puisque la communauté algérienne y a quadruplé depuis dix ans. La métropole compte quelque 15 000 ressortissants d'Algérie.

Selon M. Mailloux, le réseau dont feraient partie les individus arrêtés ici a des ramifications en France, en Belgique, en Italie, en Turquie, en Australie et en Bosnie. Une partie de l'argent provenant de Montréal a servi au financement de camps d'entraînement en Afrique du Nord et à Peshawar, au Pakistan, où la CIA a elle-même financé des groupes islamistes qui maintenant lui échappent.

La police de la CUM a précisé hier que la « cellule de ganstéro-terrorisme algérien », comme elle l'appelle, semble toujours active à Montréal, et elle a demandé la collaboration de la communauté musulmane qui célèbre jusqu'à la mi-janvier le jeûne du Ramadan, moment propice aux manifestations de charité et de solidarité.

De la sollicitation a notamment lieu dans les endroits de culte, pour garnir les « caisses du terrorisme », selon la police de la CUM, qui invite les musulmans à « ne pas se laisser intimider » et à « refuser de donner de l'argent » à des individus liés au terrorisme.

Les forces de l'ordre visitent les résidences de Joliette

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Pour être en mesure de rencontrer tous les habitants de Saint-Paul-de-Joliette, où trois vieillards ont été assassinés, la Sûreté du Québec a reçu, hier, la collaboration de la police municipale de Joliette et de la Gendarmerie royale du Canada.

Les 80 policiers qui ont participé à la visite de chacune des résidences ont tous de l'expérience dans la façon de procéder dans ce genre de discussions.

L'agent Pierre Robichaud, de la SQ, a expliqué que cette opération avait pour but premier de rassurer les résidents. Mais ils leur demandent, par exemple si, dans les jours précédant le drame, quelque chose hors de l'ordinaire les a frappés ou s'ils ont vu des inconnus près de la résidence des victimes ou rôder dans le voisinage. « Il ne faut négliger aucun indice », a-t-il précisé.

À 14 h, des agents des sections communautaires de la SQ et de la police de Joliette ainsi que d'autres intervenants étaient présents à l'église paroissiale pour discuter avec les personnes qui cherchaient du réconfort.

L'autopsie pratiquée sur le corps de Roland Landry, 78 ans, a démontré qu'il avait lui aussi été battu à l'aide d'un objet contondant à la figure avec autant d'acharnement que son frère Marcel, 79, et sa soeur Marguerite, 89 ans. L'hypothèse que les meurtriers se soient servis du côté non tranchant d'une hachette est de plus en plus vraisemblable.

Julie Surprenant: l'enquête piétine

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

« Ça fait un mois que Julie a disparu et il ne faut pas l'oublier », a dit, hier, son père Michel Surprenant, qui garde toujours espoir que sa fille, dont on est sans nouvelles depuis le 16 novembre, soit vivante.

« Je ne sais pas quoi ajouter, sauf demander aux ravisseurs de nous retourner Julie afin qu'elle puisse passer Noël avec les siens », a conclu M. Surprenant.

Julie Surprenant, 16 ans, a été vue pour la dernière fois à sa descente d'un autobus à l'île Saint-Jean, à Terrebonne. Elle était près d'un abribus où il y aurait eu, selon des témoins, deux jeunes hommes, dont on a publié le portrait-robot.

L'enquête policière piétine malgré les efforts des enquêteurs. Il y a eu près de 500 appels du public, mais leur nombre stagne depuis quelques jours.

L'agent Pierre Robichaud, de la SQ, a indiqué que certaines personnes affirmaient avoir vu Julie à différents endroits. « Quand l'information vise une municipalité en dehors du district de Montréal, elle est immédiatement transmise à nos collègues du secteur concerné. ».

Les enquêteurs de l'escouade des crimes contre la personne de la SQ sont à bout de souffle. La plupart d'entre eux ont été appelés à travailler sur ce dossier presque sans relâche depuis un mois et voilà qu'un autre dossier complexe, soit celui des trois meurtres de Saint-Paul-de-Joliette leur est confié.

G.S.I. Technologie fournit gratuitement un site sur Internet à la famille Surprenant. L'adresse est la suivante : www.gsistechnologies.com/juliesurprenant.

À ce prix-là, la liberté n'est pas chère.

RAV4 2000

Groupe de valeur comprenant :

- Système ABS
- Glaces assistées
- Rétroviseurs à télécommande
- Régulateur de vitesse
- Climatiseur
- Radio AM-FM à lecteur CD
- Couverture moulée de roue de secours
- Cache-bagages
- Système de dissuasion de vol
- Verrous de roue
- Transmission automatique

LE RAV4 2000 4RM 4 PORTES AVEC GROUPE DE VALEUR

Location à partir de Transport et préparation inclus. **338\$** /mois 48 mois

ou

Financement à l'achat jusqu'à 48 mois. **1,8%** **

Sur la grand-route, la liberté est limitée. Ce qu'il vous faut, c'est le RAV4 de Toyota. Un 4x4 livré avec un superbe groupe de valeur qui comprend même un système de dissuasion de vol et des glaces et rétroviseurs assistés.

Sortez de la grand-route et entrez chez un concessionnaire Toyota.

Toyota Canada s'engage à vous fournir une information complète sur la location-bail. Tous les détails chez votre concessionnaire Toyota.

TOYOTA
1 888 TOYOTA-8 www.toyota.ca

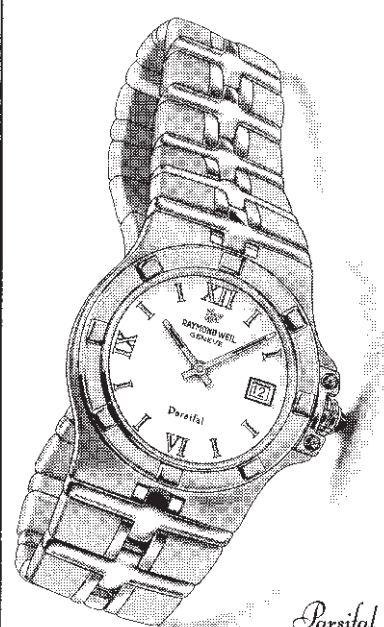
CRÉDIT TOYOTA

Plans de location et de financement de Toyota Crédit Canada Inc. Approbation du crédit requise. Offres valables sur modèles 2000 neufs, loués/financés et livrés avant le 3 janvier 2000. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Comprend un total maximum de 750 \$ de frais de transport et de préparation. *Location-bail en fonction d'une location de 48 mois et d'un taux de location de 6,8 % sur le RAV4 2000 4RM 4 portes avec groupe de valeur (modèle HP10VP-B avec transmission automatique) avec acompte de 3 750 \$ ou échange équivalent. Premier paiement et dépôt de garantie de 400 \$ exigés au moment de la livraison. Coût total de la location de 19 974 \$. Prix de l'option d'achat de 13 942,50 \$ basé sur un maximum de 96 000 kilomètres. Des frais de 0,10 \$ s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire, s'il y a lieu. **Exemple de financement : 20 000 \$ à un taux de financement de 1,8 % par année. Paiement mensuel de 432 \$ pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 736 \$. Coût total du prêt de 20 736 \$. Le concessionnaire peut louer/financer à prix moindre. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails.

• Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux.



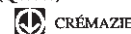
RAYMOND WEIL
GENEVE



Au fil du temps

Bijoutier agréé RAYMOND WEIL
EVEREST
CHERBAKA
Joaillerie-Bijouterie Depuis 1950

8910, boul. Lajeunesse, Montréal (Québec)
H2M 1R9 (514) 388-5358



Dérapiage au CHUM

C'était en mars dernier, un après-midi de semaine. Les hasards de la vie m'ont conduit dans une salle d'attente de l'Hôtel-Dieu. Une pièce mal éclairée, avec ses planchers de terrazzo, et son vieux mobilier sans charme. De quoi foutre le cafard à toute personne jouissant d'une bonne santé, et à renforcer la déprime des autres.

Au bout d'un moment, je décide de faire un saut à la toilette. En suivant les indications plus ou moins claires accrochées au mur, j'arrive devant une pièce minuscule. Une fois à l'intérieur, un défit imprévu m'attend : la fermeture de la porte.

Dans cet hallucinant réduit, il faut se contorsionner pour mener à bien cette opération simple. Un pied sur la cuvette, le dos cambré, je relève le défi, non sans échapper un léger juron ! Et je pense avec compassion aux hommes devant utiliser une canne ou une marchette : ils ragent sûrement un coup avant de faire demi-tour et partir à la recherche d'une toilette de dimension normale.

De retour de cette expédition, je rencontre le médecin, une omnipraticienne au visage blême. Pas étonnant. Elle rencontre ses patients dans un cubicle sans fenêtre, où on doit vite perdre le notion du jour et de la nuit. La seule idée que la consultation puisse se prolonger indûment provoque la trouille. En revanche, si on compare les installations mises à sa disposition à celles de ses collègues des urgences, elle ne s'en tire pas trop mal. C'est dire.

Aucun doute là-dessus : dans bon nombre d'entreprises, les employés déposeraient un grief s'ils devaient travailler dans des conditions semblables. Et pas une seule compagnie ne songerait à accueillir ses clients dans des locaux si démoralisants.

L'hôpital Notre-Dame, vous demandez ? Guère plus accueillant, à mon avis. À la salle des prélèvements, où des dizaines de personnes s'arrêtent chaque jour pour une prise de

sang, seul le sourire des infirmières apporte un peu de lumière. Collés les uns sur les autres dans des fauteuils à la fine pointe du design des années 1920, les gens attendent patiemment leur tour dans une saisissante promiscuité, feuilletant des magazines aux pages écornées.

Quant à l'hôpital Saint-Luc, l'autre pavillon du CHUM, les installations ne sont pas plus chaleureuses. Pas étonnant que bon nombre de Montréalaises choisissent d'accoucher à l'hôpital Anna-Laberge, de Châteauguay. Bien sûr, il faut se taper la congestion du pont Mercier pour s'y rendre. Et la bouffe est aussi insipide que dans les autres hôpitaux. Mais, au moins, on ne perd pas le moral en franchissant la porte.

Dans ce contexte, le renouveau de nos établissements hospitaliers ne représenterait pas un luxe. Voilà pourquoi la perspective de doter Montréal d'un nouvel hôpital universitaire francophone est emballante. Son ouverture fournirait une formidable occasion d'investir dans les équipements et de retenir nos spécialistes.

Mais pour en arriver là, la communauté médicale devra s'exprimer d'une seule voix. Hélas ! ses membres préfèrent s'entre-déchirer sur la place publique dans un interminable débat qui mine leur crédibilité. Les citoyens en ont ras-le-bol de ces chicanes, qui conduisent à des menaces de démission en série. Et ils ne comprennent pas pourquoi tous ces gens, bardés de diplômes et représentant une certaine élite au sein de notre so-



Philippe CANTIN

dont ils paraissent incapables de trouver des compromis.

Depuis quatre ans, on blâme avec raison le gouvernement d'avoir précipité sa réforme de la santé et ainsi provoqué de terribles dérapages. Mais dans le dossier de la réorganisation du CHUM, impossible de pointer du doigt le ministre Marois. Elle a simplement demandé aux acteurs de s'entendre entre eux, ce

Tenez, lors de la dernière élection à la mairie de Montréal, des membres de son cabinet ont appuyé la candidature de Jean Doré, qui a récolté 10 % des voix ! Cette initiative malheureuse n'a pas rehaussé sa cote au bureau du premier ministre. En s'opposant au plan Carignan, auquel Pauline Marois a donné son appui, M. Perreault a commis une autre gaffe. Ne vous étonnez pas s'il perd sa limousine au prochain remaniement ministériel.

Cela dit, même si l'attachement des médecins de l'Hôtel-Dieu à leur établissement est légitime, ils ne rendent pas service aux Montréalais en empêchant la réorganisation du CHUM. Le rôle de certains dirigeants du conseil d'administration, notamment son président Jacques Girard, est également suspect.

Sans que l'on ne sache trop bien comment ou pourquoi, cet homme — un confident de

Bernard Landry — en mène aujourd'hui très large dans les affaires de Montréal. Au cours des deux dernières semaines, il a réussi un coup double. À titre de président de Montréal International, il a refusé de soumettre cet organisme à une simple et salubre obligation de transparence. Et voilà que son opposition au plan Carignan contribue aux tiraillements sans fin dans le réseau de la santé.

« Ma patience a ses limites », disait M. Girard, plus tôt cette semaine, à propos du dossier du CHUM.

Celle des citoyens aussi, M. Girard. Tout comme celle de la majorité des médecins du CHUM, favorables au plan Carignan et fureux de votre vision à courte vue.



Au bout du compte, Pauline Marois devra trancher. Et le CHUM pourrait être mis en tutelle. Comme ce fut le cas de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) plus tôt cet automne. Ces institutions, qui devraient représenter des piliers de notre tissu social, sont minés par des antagonismes personnels et des guerres de clochers.

La construction d'un mégahôpital francophone, tout comme l'accès à des salles de classe adéquates pour tous les écoliers de Montréal, représentent pourtant des défis stimulants. Voilà ce à quoi les dirigeants du CHUM et de la CSDM devraient consacrer leurs énergies. Ils préfèrent plutôt se créer le chignon sur la place publique.

Dites-moi : est-ce cela, le modèle québécois ?

Dites-moi encore : ces gens-là sont-ils fiers d'eux ?

philippe.cantin@lapresse.ca

Pas de campement dans le parc Émilie-Gamelin

ANDRÉ NOËL

L'administration Bourque a interdit à la dernière minute à un groupe d'artistes et aux Forces armées canadiennes de monter un camp au parc Émilie-Gamelin (à la station de métro Berri-UQAM) pour accueillir les sans-abri pendant la période des Fêtes.

Les tentes, prêtées par l'armée, devaient être érigées hier soir, mais le comité exécutif de la Ville de Montréal a annoncé aux organisateurs, mercredi après-midi, qu'ils devraient trouver un terrain ailleurs.

« Le comité exécutif avait retenu ce projet, a dit Madeleine Champagne, porte-parole du maire Pierre Bourque. Mais il a finalement conclu qu'il n'est pas possible d'accepter un campement dans un parc municipal.

« Les parcs sont fermés la nuit. Et nous n'encourageons certainement pas les gens à y dormir. Cela dit, la cause est juste. Il est tout à fait louable d'organiser des activités pour les sans-abri pendant la période de Noël. »

Les organisateurs, eux, se disent interloqués. « On avait la permission des pompiers, a dit Annie Roy. Les employés municipaux avaient commencé à installer l'électricité. Notre projet était approuvé à tous les échelons de la Ville. L'administration Bourque a sans doute eu peur de ternir l'image du centre-ville : c'est une grave erreur. »

Mme Roy a fondé avec un autre artiste l'Action terroriste socialement acceptable (ATSA) qui, malgré son nom, n'a rien de terroriste, la preuve étant qu'elle profite du soutien des Forces armées et du Musée d'art contemporain. Son but : apporter un peu de gaieté aux itinérants en organisant des activités d'animation, et en leur offrant le gîte, des repas, des vêtements, etc.

Mme Roy a dit que la firme d'ingénieurs SNC-Lavalin a accepté, elle aussi à la dernière minute, de prêter un terrain qui lui appartient à l'angle de la rue de Bleury et du boulevard René-Lévesque. Cette année, l'ATSA veut installer un tipi et une grande roue pour évoquer les populations autochtones et nomades.

« En montant un camp de réfugiés, nous voulons aussi conscientiser la population sur le sort des milliers de réfugiés et de sans-abri sur la planète », a dit Mme Roy. C'est la troisième année que l'ATSA organise de tels happenings. L'activité se tiendra jusqu'au 26 décembre.

639\$*

par mois avec bail

VOLVO S80 2.9 2000

Acompte ou échange équivalent de 5 500 \$

VOLVO
pour la vie

* Offre temporaire de location à long terme prend fin le 31 décembre 1999 pour livraison avant le 5 janvier 2000. Location à long terme basée sur 48 mensualités d'une Volvo S80 2.9 2000 de 639 \$, 20 000 km par année (16¢ du km excédentaire). Taxes, immatriculation et assurance en plus. Version Turbo (T6) aussi disponible pour aussi peu que 699 \$* par mois avec bail. Diplôme de sécurité requis. Option d'achat à la fin du bail de la S80 2.9 pour 27 634 \$ et pour la version turbo de 31 665 209 plus taxes. Pour plus de renseignements voyez un détaillant Volvo. Visitez www.volvoCanada.com

<p>Le groupe VOLVO</p> <p>Montréal UPTOWN VOLVO 4900, rue Paré (514) 737-6666</p>	<p>Saint-Hyacinthe AUTOMOBILES CHICOINE INC. 855, rue Johnson (450) 771-2305</p> <p>Sainte-Agathe FRANKE VOLVO 180, rue Principale (819) 326-4775</p>	<p>Laval LES AUTOMOBILES BOUL. ST-MARTIN 1430, boul. Saint-Martin (450) 667-4960</p> <p>Pointe-Claire VOLVO POINTE-CLAIRE 15, Auto Plaza (514) 630-3666</p>	<p>Saint-Léonard JOHN SCOTTI AUTO LTÉE 4315, boul. Métropolitain Est (514) 725-9394</p> <p>Brossard VOLVO DE BROSSARD 9405, boul. Taschereau (450) 659-6688</p>
---	---	---	---

LOUIS VUITTON

...l'élégance éternelle

Taiga Dersou \$1,320
disponible en 2 coloris de cuir Taiga

OGILVY

1307 rue Sainte Catherine Ouest
514-842-7711 poste 205

SONY

de Beaux cadeaux...

TRV-66

- Caméra vidéo Hi-8 XR
- Vision nocturne
- Stabilisateur d'image
- Son stéréo

Incluant : adaptateur AC, pile, télécommande et câble A.V.

1 059⁹⁹\$

TRV-510 "digital 8"

- Caméra vidéo numérique
- Écran de 4 po
- Arrêt et ralenti ultranets
- Correcteur de base de temps (TBC)
- Entrée/sortie vidéo, s-védo, audio, DV

Incluant : adaptateur AC, pile, télécommande, câble A.V.

1 729⁹⁹\$

MVC-FD88 Digital Mavica

- Appareil photo numérique
- Zoom optique 8x/numérique 16x
- Résolution 1 280 x 960 pixels
- Support d'enregistrement sur disquette 3,5 po

Incluant : batterie info lithium, chargeur, câble AC et bandoulière

1 399⁹⁹\$

information@lozeau.com

L.L. Lozeau

LE GRAND CEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE

(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert
www.lozeau.com | Montréal, Québec

Valide jusqu'au 27 décembre 1999

accord D

BEAUBIEN

Photos peuvent différer.

ENCAN PUBLIC

Débute le samedi 18 décembre

ENTRÉE LIBRE ET STATIONNEMENT GRATUIT

EDWIN HOLTGATE

M.-A. FORTIN

GOODRIDGE ROBERTS

Une multitude de lots (meubles, bijoux, objets en argent, articles en cristal, monnaies, porcelaines, tapis, bronzes, tableaux, vaisselle, sculptures, verrerie, etc.) à vendre pour plusieurs intérêts privés et/ou commerciaux seront offerts dans cet encan.

Plusieurs articles seront vendus SANS MINIMUM - SANS RÉSERVE

Exposition

Les sam. et dim. 18 et 19 décembre de 10h à 17h

Encan

Le dimanche 19 décembre à 13h et du lundi 20 au jeudi 23 décembre à 19h (chaque soir)

MONTRES

DIAMANTS

BIJOUX

SOUVENIRS

LUSTRES

Encans Empire Inc.
5500, rue Paré (514) 737-6586

EMPIRE

MEUBLES

VIN

Visitez notre site Web : www.empireauctions.com

La défense tente de discréditer l'agent Cloutier

L'avocat d'un des trois accusés le traite de « menteur » et de « manipulateur »

ANDRÉ CÉDILOT

Les avocats de la défense au procès des trois policiers de Cowansville accusés d'entrave à la justice et de fabrication d'un faux rapport ont tiré à boulets rouges hier sur le policier Jean-François Cloutier, le traitant de menteur, manipulateur et prétentieux.

« C'est un menteur en série », a lancé Me Tom Walsh, qui défend l'agent Pierre-Yves Deragon. Les deux autres accusés sont l'agent Marcel Brodeur et le délégué syndical du poste de Cowansville, Pierre Boileau.

L'agent Deragon faisait équipe avec le policier Cloutier lors de l'arrestation de Sophie Brodeur — la fille de leur collègue — dans la nuit du 1^{er} janvier 1997. En état d'ivresse, elle venait de causer un accident qui a fait trois blessés dans le village de Sutton.

En dépit du désaccord de son

partenaire, l'agent Cloutier avait soumis la jeune femme de 19 ans à un alcootest qui s'était révélé positif. Pris de panique à l'idée d'avoir à affronter Marcel Brodeur et les autres policiers, il avait faussé les résultats du test d'alcoolémie. Il s'était ravisé peu après en fournissant les vrais taux à la Couronne.

Selon Me Walsh, l'agent Deragon était parfaitement en droit de penser que Sophie Brodeur n'était pas en état d'ébriété. « Cloutier avait peut-être raison, mais je m'en balance, mon client pouvait de ne pas être d'accord avec lui: il a

passé de 45 à 50 minutes avec elle dans l'auto de police, toutes portes fermées, et il n'a jamais senti d'odeur d'alcool », a-t-il dit dans son adresse au jury.

« S'il ne voulait pas que Sophie Brodeur passe le test, ce n'est pas parce qu'elle était la fille d'un policier, mais parce qu'il n'y avait pas d'odeur. Un désaccord, ce n'est pas un crime », de renchérir Me Walsh, en accusant l'agent Cloutier d'avoir tout machiné après s'être lui-même mis dans le pétrin en fabriquant le faux rapport d'alcootest.

« Cloutier est un menteur, un manipulateur. Il joue au petit boss. Il est incapable de tolérer qu'on ne pense pas comme lui. Il a un grand moi (en parlant de son ego). Il interprète toujours en sa faveur les paroles et les gestes des autres », soutient l'avocat de Deragon.

Il en tient pour preuve la réaction de l'agent Cloutier lorsque Deragon insiste pour conduire Sophie

Brodeur à l'hôpital, plutôt qu'au poste de police. « Selon Cloutier, c'était une astuce pour la soustraire à l'alcootest. C'est tordu. Si elle était allée à l'hôpital, on aurait pu savoir par une prise de sang si elle était ivre », affirme Me Walsh.

Contrairement à Cloutier, qui a multiplié les pirouettes et les mensonges pour éviter des ennuis à Sophie Brodeur, son client a toujours maintenu la même version. Selon Me Walsh, le rapport prétendument faux que Deragon a envoyé à la Couronne en est la plus belle démonstration.

Reprenant le rapport de cinq pages ligne par ligne, il fait notamment ressortir que l'agent Deragon est plus sévère que Cloutier dans sa description de l'état physique de Sophie Brodeur. « À ses yeux, le comportement de la jeune femme n'est pas dû à la boisson, mais au choc de l'accident, car elle a dégrisé rapidement », soumet Me Walsh.

Selon lui, si l'agent Deragon a mis cinq mois à remettre ce document, une fois les dénonciations déposées devant le tribunal contre Sophie Brodeur, c'est qu'il attendait de prendre connaissance du rapport de Cloutier. Mais ce dernier ne le lui a jamais montré.

Lors de sa plaidoirie, l'avocat de Marcel Brodeur a lui aussi imputé à l'imagination poussée de l'agent Cloutier les accusations portées contre son client. L'appel qu'il a fait à l'agent Cloutier et sa visite au poste de police dans les heures qui ont suivi l'accident était le « réflexe normal d'un bon père de famille qui s'inquiète pour sa fille », a fait valoir, en substance, Me Eugène Bachand.

La Couronne présentera sa réplique aujourd'hui. Au préalable, le jury devra prendre connaissance de la thèse du troisième accusé, Pierre Boileau.

Les danses à 10 \$ sont de retour

HUGO DUMAS

Les danses-contacts ont repris l'affiche dans une dizaine de cabarets de l'île de Montréal, conséquence directe du jugement de la Cour suprême qui a statué, lundi, qu'un client et une danseuse pouvaient se triper librement derrière un paravent, à condition de ne pas toucher aux parties génitales.

Au Solid Gold, dans le nord de Montréal, 25 iso-loirs ont été érigés mercredi et une centaine de clients ont téléphoné pour savoir quand ils pourraient se payer des danses privées, dit le propriétaire, Réjean Pothel.

« Des menuisiers sont en train de construire une douzaine d'isoloirs dans mon club », souligne Mario D'Aquino, propriétaire du Downtown, rue Sainte-Catherine Ouest.

Le Québec compte environ 250 cabarets d'effeuilleuses, dont une cinquantaine offrent des danses à 10 \$, dit M. D'Aquino. Dans l'île de Montréal, près de la moitié des 25 bars à caractère érotique disposent d'isoloirs. « C'est certain que d'autres clubs vont suivre », explique M. Pothel, qui est aussi le président de l'Association des bars à spectacles du Québec.

Il estime avoir perdu jusqu'à 15 000 \$ par semaine depuis qu'il a mis fin aux danses à 10 \$, en mars 1998. Raison : répression policière. « Mais avec ce jugement, on ne voit pas comment la police pourra nous harceler », souligne M. D'Aquino.

Le SPCUM ne compte entreprendre « aucune action répressive » envers les cabarets érotiques tant qu'il n'aura pas terminé l'analyse de la décision du plus haut tribunal du pays. Une rencontre est aussi prévue avec les tenanciers.

Et le danger de maintenant glisser vers des danses à 20 \$, 60 \$ ou 100 \$? « Il y a toujours un risque et il peut y avoir des dérapages. Il appartient aux propriétaires de bars d'avoir l'oeil ouvert et aux danseuses de ne pas avoir trop d'appétit sexuel ou financier », dit Me Robert La Haye, qui se spécialise dans les causes de moralité.

Les bars érotiques renflouent leurs coffres en grande partie grâce à la vente d'alcool, car les danseuses conservent tout l'argent que les clients glissent dans leurs sous-vêtements. Elles doivent cependant déboursier entre 10 \$ et 50 \$ pour pouvoir travailler dans un club. « On ne vend pas du sexe et les danseuses sont des outils de travail. C'est un peu comme un Canadien Tire qui vend des batteries », explique M. Pothel, en affirmant que 80 % de ses filles étaient contentes du retour des danses à 10 \$.

Dolorès Propane, danseuse membre de la Coalition pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe, croit qu'une guilde — comme celle des musiciens — doit être mise sur pied afin de vraiment améliorer les conditions de travail des danseuses. « Nous devrions être considérées comme des travailleuses autonomes et bénéficiaires de mesures de santé et de sécurité au travail », dit-elle.

Plusieurs de ses collègues ont poussé « un gros soupir de soulagement », lundi, quand la Cour suprême a rendu son jugement. « Ça venait de décriminaliser leur travail. Plusieurs avaient vu leur vie chambardée par des descentes policières », dit-elle.

Cinq faux-monnayeurs passeront tout de même les Fêtes en famille

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Cinq faux-monnayeurs qui ont reconnu avoir voulu mettre en circulation pour 1,4 million de faux billets de 100 \$ et de 1000 \$ pourront passer la période des Fêtes dans leur famille, le juge Claude Melançon ayant accepté, hier, de reporter l'imposition de la sentence en l'an 2000.

Me Lyne Morais, de la Couronne, et quatre avocats de la défense devaient présenter hier leurs arguments sur la sentence à imposer devant le juge Melançon, de la Cour du Québec, à Saint-Jérôme. Mais M^e Morais a indiqué au tribunal qu'elle en était venue à un accord avec ses collègues pour reporter cette procédure au 23 février. La Couronne et la défense se sont entendues pour demander des peines d'emprisonnement assorties d'amendes.

Jean-Pierre Villeneuve, 56 ans, de Laval, Denis Nittolo, 39 ans, de Bois-des-Filion, Michel Desjardins, 34, de Saint-Janvier, et Claude Bonneville, 53 ans, de Montréal, étaient présents hier au palais de justice, et ils étaient manifestement heureux du report de leur sentence.

Un cinquième accusé, Luc Giroux, 41 ans, de Sainte-Julienne, doit enregistrer lui aussi un plaidoyer de culpabilité ce matin, et sa sentence sera reportée à la même date que celle de ses complices.

C'est à la suite d'une enquête avec un agent d'infiltration que la Gendarmerie royale du Canada (GRC), détachement de Saint-Jérôme, a réussi à mettre la main au collet de ces faux-monnayeurs avant qu'ils ne puissent mettre en circulation leurs billets contrefaits. Perquisitions et arrestations ont eu lieu en juin dernier après qu'on eut offert de faux billets à l'agent double. Les perquisitions avaient eu lieu à Bois-des-Filion, Laval, Sainte-Julienne et Montréal-Nord, plus précisément rue Monselet, où se trouvait l'imprimerie des faux-monnayeurs.

L'agent Guy Lapointe, de la GRC, a précisé qu'à la suite de la saisie, comprenant notamment 600 billets contrefaits de 1000 \$, des échantillons avaient été envoyés au laboratoire de la police fédérale à Ottawa, où les experts avaient conclu qu'il s'agissait d'une contrefaçon de qualité, difficile à déceler.



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse ©

L'agent Guy Lapointe (à gauche) et le sergent Daniel Lemay, tous deux de la GRC, examinent les billets contrefaits saisis.

Têtes d'affiche

■ Les Services de soins palliatifs de l'ouest de l'île (SSPODI) viennent d'annoncer que leur prochaine campagne de financement prendra les allures d'un bal de la Saint-Valentin. Cette soirée se tiendra le vendredi 11 février 2000 à l'hôtel Sheraton Four Points (6000, chemin de la Côte-de-Liesse). L'objectif ? Amasser une partie des 1,5 million de dollars requis pour la construction d'une résidence de soins palliatifs. Tous les profits de ce bal-bénéfice seront directement affectés au projet. Les Services de soins palliatifs de l'ouest de l'île sont un organisme à but non lucratif qui s'est engagé à construire cette résidence de soins palliatifs. Les billets sont déjà offerts au coût de 300 \$ ou de 3000 \$! Informations : (514) 630-2225, poste 2311.

■ Pas moins de 1500 personnes ont assisté au spectacle *Notre-Dame de Paris* tout en contribuant à la campagne de financement de la division du Québec de la Croix-Rouge canadienne. Cette activité a permis d'amasser 167 000 \$. Le chèque a été remis à Conrad Sauvé, directeur général à la division du Québec de la Croix-Rouge canadienne, par le président d'honneur du cabinet de la collecte, Daniel Leclair, vice-président finances et chef des services financiers à Hydro-Québec. Les équipes de la Croix-

Rouge préviennent les situations d'urgence ou se portent au secours des populations victimes d'un trouble ou d'un sinistre, dans le monde entier, 24 heures par jour, sept jours par semaine.

■ La Fondation Kateri vient de lancer sa neuvième campagne de financement en vue de mieux soutenir des projets de formation de jeunes femmes démunies d'Amérique du Sud. Les fonds amassés serviront à aider ces femmes à devenir plus autonomes grâce à l'acquisition d'une formation dans les domaines de la santé, de l'artisanat ou de l'agro-alimentaire. La Fondation Kateri fait donc appel à la générosité de la population. Chaque don sera précieux. Informations : (514) 274-0047.

■ Présidé par Michel Tozzi, président des Entreprises Laurien Électrique, l'Omniium de golf bienfaisance 1999 de l'industrie électrique a amassé 62 000 \$. Cette somme a été remise à Francine Champoux, directrice générale du Fonds de re-

cherche de l'Institut de cardiologie de Montréal, et au Dr Raymond Carignan, également de l'Institut de cardiologie de Montréal. Michel Tozzi remercie tous les donateurs, les commanditaires, les participants, ainsi que le comité organisateur pour le succès de son tournoi.

■ La Société canadienne française de radiologie a récompensé le mois dernier Heidi Brigitte Rumscheidt-Patriquin en lui remettant le prix Albert-Jutras. Monsieur Jutras a été un des pionniers de la radiologie au Québec. Née à Leuna, en Allemagne de l'Est, Mme Rumscheidt-Patriquin est arrivée au Canada en 1952. Inspirée par les docteurs Dunbar et No-grady, elle a commencé sa carrière à l'Hôpital de Montréal pour enfants, a poursuivi à l'Université de Sherbrooke avant d'aller apprendre l'échographie auprès du Dr Rita Teele, au Children's Hospital de Boston. Aujourd'hui, Heidi Brigitte Rumscheidt-Patriquin travaille à l'hôpital Sainte-Justine. Lauréate de plusieurs prix, elle a été nommée membre honoraire de la So-

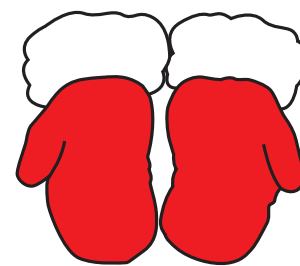


Heidi Brigitte Rumscheidt-Patriquin

ciété francophone pour l'application des ultrasons à la médecine et à la biologie, de Paris. Elle a également été reconnue par la Society for Pediatric Radiology comme Pioneer in Pediatric Radiology.

■ Jusqu'au 18 décembre, l'Opération Clémentines, qui vient en aide aux enfants handicapés du Québec et du Maroc, se tient au métro McGill. Cet événement est organisé par la Société des timbres de Paques du Québec, conjointement avec Royal Air Maroc. Les profits iront au Fonds Québec-Maroc. Entre-temps, les gens sont invités à remettre un don en échange d'une clémentine. Plus de 1000 kilos de ces petits fruits seront offerts aux passants du métro McGill. Le Fonds Québec-Maroc est né de l'initiative de Paul Toutant, journaliste à Radio-Canada, d'Abdelhassid Znider, propriétaire du restaurant Le Couscou Royal, ainsi que de Chaouki Benabdelljalil, directeur général de Royal Air Maroc pour le Canada. Dans le cas où il resterait des clémentines à la fin de l'Opération Clémentines, elles seront données à l'organisme Old Brewery Mission.

Adressez vos communiqués à : Têtes d'affiche, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec H2Y 1K9



Aidons-les !

Voici la liste des endroits où vous pouvez déposer vos dons en argent ou en denrées non périssables à l'occasion de la Guignolée de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Jusqu'au 31 décembre inclusivement:
La Société de Saint-Vincent de Paul
1930, rue Champlain, Montréal
H2L 2S8
De 8 h 30 à 16 h 30
(les dons en argent peuvent être postés à l'adresse ci-haut).

Dans toutes les succursales des pharmacies Jean Coutts aux heures d'ouverture
Movenpick
1, Place Ville-Marie
Aux heures d'ouverture

Via Route Location Auto-Camions (dons en argent seulement) (dans les 8 succursales de la région de Montréal aux heures d'ouverture)

Girard pourrait quitter la barre du CHUM

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN
et DENIS LESSARD

Les jours de Jacques Girard à la tête du conseil d'administration du CHUM semblent comptés.

M. Girard a reconnu hier qu'il pourrait tirer sa révérence très bientôt, si la division persiste au sein du CHUM quant au plan d'orientations cliniques du directeur général Raymond Carignan, que le conseil d'administration a mis sur la glace, mardi. « Si je constate que tout est bloqué, je ne passerai probablement pas le bogue du millénaire, a dit M. Girard en entrevue. J'ai de la détermination et de la suite dans les idées, mais à un moment donné, je tire mes conclusions. »

M. Girard a reconnu avoir indiqué dès février à la ministre de la Santé, Pauline Marois, qu'il souhaitait quitter ses fonctions avant la fin de 1999, position qu'il a d'ailleurs maintenue lors d'une autre rencontre avec M^{me} Marois, le 1^{er} novembre.

Selon ce qu'a appris *La Presse*, M. Girard aurait également offert de remettre sa démission, mercredi soir, lors d'une rencontre

voquée d'urgence par le ministre. M^{me} Marois aurait répondu, du tac au tac, « Quand ? » — un compte rendu que dispute toutefois M. Girard.

Le plan Carignan prévoit la concentration des spécialités à Notre-Dame et à Saint-Luc et la transformation en urgences mineures des urgences de l'Hôtel-Dieu, qui se consacrerait désormais à la médecine ambulatoire, à la chirurgie élective et à la recherche clinique. Profondément tiraillé, le conseil d'administration a décidé mardi de se donner jusqu'au 15 janvier pour tenter une ultime bonification du plan.

Le plan a reçu l'appui des chefs des départements médicaux du CHUM, du doyen de la faculté de médecine et du recteur de l'Université de Montréal, en plus de celui de la ministre Marois, mais il a été qualifié d'« inacceptable » par M. Girard, car il ne recueille pas l'adhésion des médecins et des employés de l'Hôtel-Dieu.

La position de M. Girard, qui préside le conseil d'administration du CHUM depuis sa création, il y a trois ans, en indispose plusieurs. À Québec, on chuchote que même le

vice-premier ministre Bernard Landry, considéré comme proche de M. Girard, ne comprend pas l'opposition de son protégé.

De son côté, le président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHUM, le Dr Luc Valiquette, a déclaré hier que M. Girard est en train d'unifier le corps médical de l'hôpital. « Les gens réalisent où est le cancer au sein du CHUM », a dit le médecin, qui juge que M. Girard devrait sans doute démissionner, quoi qu'il advienne du plan. « Il a de sérieuses questions à se poser, que le plan passe ou non, tellement il a mis d'embûches. » Le doyen de la faculté de médecine, Patrick Vinay, croit pour sa part que M. Girard est « dans une position difficile » et que son point de vue est « pavillonnaire ».

La ministre Marois a souligné hier qu'elle n'aurait guère d'autres recours que la mise en tutelle si le CHUM ne parvient pas à s'entendre sur sa réorganisation. La tutelle « est un des moyens envisagés, mais comme il n'y en a peu d'autres, cela risque d'être la tutelle », a-t-elle soutenu lors d'un point de presse.

La veille, M^{me} Marois avait dit qu'elle devrait à compter du 15 janvier « prendre ses

responsabilités » si on ne lui transmettait pas un plan crédible de réorganisation. La ministre a confirmé qu'elle avait réclamé au conseil d'administration du CHUM « un plan qui recevrait l'adhésion d'une majorité du conseil d'administration, d'une majorité des médecins, pharmaciens et dentistes qui soignent dans cet hôpital et un avis favorable de l'Université de Montréal, puisqu'il s'agit d'un centre universitaire ». La « base de cet avis doit être le plan proposé par le Dr Carignan » a-t-elle prévenu.

M. Girard n'a pas semblé très craintif devant les menaces à peine voilées de la ministre. « M^{me} Marois sait tout aussi bien que moi que la tutelle n'est pas possible, parce que le conseil n'a rien fait qui la justifie et n'a posé aucun acte illégal », a-t-il dit, déplorant par ailleurs que la ministre ait refusé de s'engager dès maintenant à hausser le budget du CHUM, à y faire les investissements nécessaires et à annoncer formellement l'intention du gouvernement de construire un nouvel hôpital.

Il entend néanmoins réunir les membres du conseil d'administration la semaine prochaine pour tenter de sortir de l'impasse.

La fumée ambiante nocive, selon une étude d'Imperial Tobacco

ANDRÉ NOËL

Un groupe de médecins vient de découvrir une étude réalisée en 1981 par Imperial Tobacco — le principal fabricant de cigarettes au Canada — montrant que la fumée ambiante peut provoquer des mutations dans l'organisme des non-fumeurs.

Les dirigeants de cette compagnie, qui fabrique les marques Du Maurier et Players, ont toujours nié que la fumée secondaire rend des non-fumeurs malades. Il appert que leurs propres scientifiques n'étaient pas aussi catégoriques.

Imperial Tobacco est la filiale canadienne du groupe British American Tobacco. Dernièrement, la filiale américaine de BAT, Brown & Williamson, a dû afficher des milliers de pages de documents internes sur son site Web, à la suite d'une entente judiciaire avec l'État du Minnesota.

Un de ces documents, daté du 13 mai 1981, est intitulé *Test Ames de mutagenicité de condensés de fumée active et ambiante*. Il a été signé par le laboratoire de recherche d'Imperial Tobacco à Montréal et adressé à 32 cadres de la compagnie, dont le vice-président, W. Tennyson.

Un tableau montre que le potentiel mutagène de la fumée secondaire est identique à celui de la fumée active : autant de cellules sont modifiées dans les deux cas. L'auteur, M. H. Bilimoria, a souligné que c'était le premier rapport sur l'activité mutagène de la fumée secondaire.

Le chercheur a utilisé le test Ames, alors courant. Il a recueilli des condensés de fumée à partir d'appareils d'inhalation développés dans les laboratoires de BAT en Grande-Bretagne et examiné leur effet sur des organismes vivants.

M. Bilimoria a découvert que les condensés de la fumée active (telle qu'inspirée par un fumeur) et de la fumée ambiante (telle qu'inhalée par un non-fumeur) avaient les mêmes effets mutagènes, mais il ignorait leur potentiel cancérigène.

« Il s'agit du premier rapport sur le potentiel mutagène de la fumée ambiante et cette expérience mérite d'être répétée, soit par nous soit par un autre laboratoire intéressé à connaître le potentiel mutagène de cette fumée », concluait l'auteur.

Cynthia Callard, du groupe Médecins pour un Canada sans fumée, a trouvé cette étude parmi les milliers de documents affichés sur le site Web de Brown & Williamson. Au cours d'un entretien, cette semaine, elle a signalé que les modifications de cellules sont la première phase du développement d'un cancer.

« À notre connaissance, Imperial Tobacco et BAT n'ont pas poursuivi les recherches pour analyser le potentiel cancérigène de la fumée ambiante, a-t-elle dit. En revanche, ces recherches ont été faites ailleurs. Il ne fait maintenant aucun doute que la fumée ambiante provoque des cancers chez des non-fumeurs. »

M^{me} Callard a dénoncé les dirigeants d'Imperial Tobacco pour ne pas avoir parlé de leur étude devant le comité législatif sur le projet de loi C-204 (sur la protection des non-fumeurs), en 1987. « La direction de la compagnie ne peut pas prétendre qu'elle ignorait cette étude, puisqu'elle lui avait été remise. »

Le porte-parole d'Imperial Tobacco, Michel Descôteaux, a dit hier que cette étude n'était pas concluante. « L'auteur a lui-même indiqué que la portée de son étude était limitée, ce qui l'empêchait de conclure que la fumée ambiante est mutagène », a-t-il dit.

M. Descôteaux répète que la preuve scientifique, et statistiquement significative, de l'effet néfaste de la fumée secondaire n'a toujours pas été faite.

Tabac: les étiquettes ne disent pas tout

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Les consommateurs ne devraient pas trop se fier aux indications affichées sur les paquets de cigarettes concernant les teneurs en goudron, nicotine et oxyde de carbone. Selon un article publié dans l'édition de janvier de *Protégez-vous*, les fumeurs devraient plutôt savoir que la consommation de ces produits varie selon différents facteurs, dont la durée de l'inhalation, le volume de la fumée aspirée et les intervalles entre les bouffées.

Les révélations de *Protégez-vous* proviennent d'un rapport de recherche soumis à Santé Canada en avril et dont le magazine a obtenu copie cet automne. C'est le laboratoire indépendant Labstat de Kitchener qui a effectué les recherches pour le compte de Santé Canada.

Selon Bill Rickert, président de Labstat, les données varient selon les habitudes de chaque fumeur. « Il s'agit non seulement de la sorte de cigarette fumée, mais des habitudes de chacun, explique M. Rickert. Si un fumeur inhale trois fois par minute au lieu d'une fois, il aspire des quantités différentes. Les chiffres indiqués sur les paquets n'indiquent donc pas ce que chaque fumeur consomme, car les recherches ne peuvent pas tenir compte des comportements de chacun. »

Les chercheurs ont vérifié les valeurs de ces produits indiquées sur 110 marques de cigarettes canadiennes. Ils ont évalué les teneurs des composés chimiques selon une méthode approuvée par Santé Canada appelée ISO (Organisation internationale de normalisation).



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Les quantités de goudron, de nicotine et d'oxyde de carbone que consomment les fumeurs varient notamment selon les intervalles entre les bouffées de cigarette.

On y mesure le goudron, la nicotine et l'oxyde de carbone à l'aide d'une « machine à fumer », un appareil programmé pour reproduire les comportements des fumeurs. Ce sont les données obtenues par cette méthode d'évaluation qui sont inscrites sur les paquets de cigarettes.

Or, quand ces mêmes chercheurs effectuent des tests à partir d'une méthode ISO modifiée se rapprochant davantage des habitudes véritables des fumeurs, les résultats diffèrent. En fait, dans cer-

tains cas, les teneurs des trois composés chimiques peuvent être deux à 24 fois plus élevées.

Dans le cas des cigarettes légères, les différences sont encore plus flagrantes. Selon les résultats, les cigarettes « légère », « légère veloutée », ou « ultra légère » contiennent les mêmes substances chimiques que les cigarettes ordinaires. « Il est clair que les consommateurs sont mal renseignés sur la quantité de substances chimiques qu'ils inhalent », écrit la journaliste Sylvie Dô.

Selon le magazine, l'étude de Labstat remet en question les paramètres de la méthode ISO, trop éloignée des habitudes véritables des fumeurs. M. Rickert compare ces comportements à la consommation d'essence d'une voiture. « Une automobile brûle l'essence différemment, selon qu'elle est immobile dans l'entrée de garage ou qu'elle est fouettée par un conducteur pressé ! C'est la même chose pour les fumeurs. »

Santé Canada n'a pas encore l'intention d'utiliser les données de Labstat, alléguant qu'il doit y avoir d'autres indications pour servir les fumeurs. L'organisme doit présenter de nouvelles propositions sur l'étiquetage des produits du tabac. On recommandera d'ajouter sur les paquets trois nouveaux ingrédients soit le benzène, le formaldéhyde et l'acide cyanhydrique. Une mesure qui n'offusque pas le Conseil canadien des fabricants de produits de tabac du Canada. « Nous travaillons ensemble », indique Marie-Josée Lapointe, porte-parole du groupe de lobbyistes.

Mais les consommateurs sont-ils si mal renseignés ? « Ces données figurent parmi d'autres », affirme prudemment Denis Choinière, du programme de la réglementation et de la conformité au bureau de lutte au tabagisme de Santé Canada.

Bill Rickert croit toutefois que les consommateurs doivent pouvoir relativiser ces données, les interpréter et les comprendre. « Ce ne sont pas les chiffres qui importent, mais notre façon de les faire comprendre. Peut-être doit-on réviser nos façons de les communiquer ? »

NOËL
DU SENTIMENT

... AU GESTE

CAMI DOS NU fines bretelles 19.⁹⁹

La cami la plus percutante des fêtes, totalement Twik avec son dos tout à fait découvert où se croisent les bretelles en jeu graphique. Noir, charbon, aqua, fuchsia. P.m.g. Rég. 25,00*

twik®

PULL V bordé en contraste 29.⁹⁵

Un cadeau Twik exclusif de sa collection pure laine d'agneau. Plus court, plus près du corps. À lui offrir en marine, sangria, charbon, bleu ou pourpre chiné. P.m.g.tg. Rég. 50,00*

CHEMISE manches trois-quarts 19.⁹⁹

Une valeur exceptionnelle, un cadeau exclusif à Twik. Une essentielle en popeline pur coton à lui offrir en blanc, marine, lilas, rouge, fuchsia, rose ou bleu pâle. P.m.g. Rég. 25,00*

FOULARD douce fibre polaire 9.⁹⁹

Tout doux, tout chaud, qualité antiboulochage, une exclusivité avec petit logo Twik brodé ton sur ton. Charbon, mastic, olive, marine, bleu acier. Rég. 12,00* Idéal dans un bas de Noël!

la maison

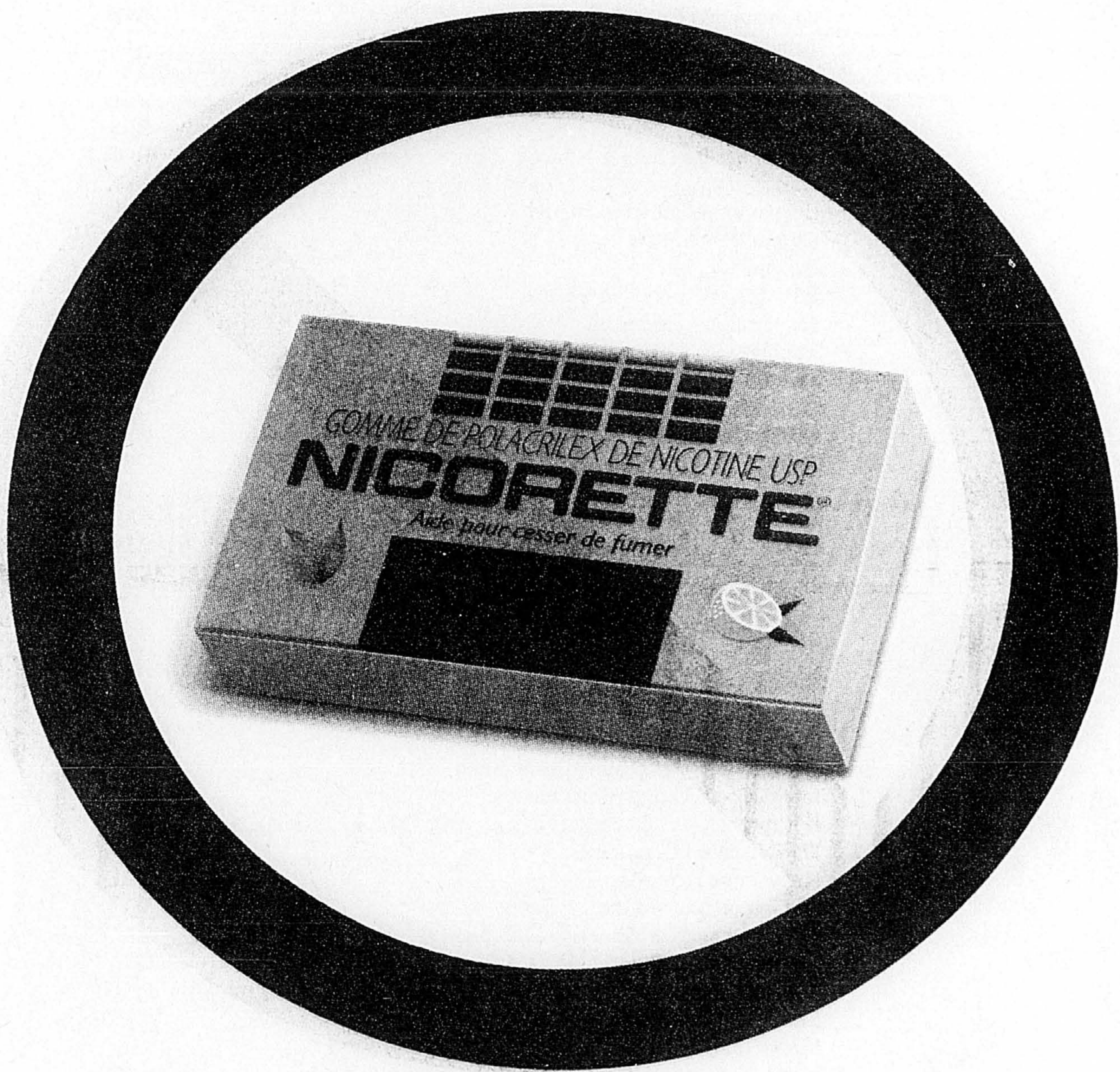
simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

HIFURTS D'AFFAIRES: Québec et Sherbrooke: du lundi au vendredi 9h30 à 21h00, samedi 9h30 à 17h00, dimanche 10h00 à 17h00. Montréal: du lundi au vendredi 10h00 à 21h00, samedi 10h00 à 17h00, dimanche 12h00 à 17h00



... Bienvenue



Bienvenue

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux 58 sociétés suivantes à l'occasion de leur transfert de la Bourse de Montréal à celle de Toronto.

Nom de la Société	Symbole Boursier
ADS inc.	AAL
Alimentation Couche-Tard Inc.	ATD
Amalgamated Income Limited Partnership	AI
Amisk Inc.	AS
Benvest Capital Inc.	BCI
Bestar inc.	BES
Billets liés à l'Internet – Banque de développement du Canada	BDB.N
Boralex inc.	BLX
Corporation LBL Skysystems	LBL
Corporation Mount Real	MRF
DiagnoCure inc.	CUR
Entreprises Premier CDN Ltée	PRB
Exploration Sulliden inc.	SUE
Explorations Minières du Nord Ltée	MDM
Fiducie Desjardins Inc.	FID
Goodfellow Inc.	GDL
Groupe BMTC inc.	GBT
Groupe Bocenor Inc.	GBO
Groupe Covitec Inc.	CTK
Groupe Datamark Systems Inc.	DMK
Groupe Informatique DTM Inc.	DTM
Groupe Laperrière & Verreault inc.	LV
Groupe LGS inc.	LGS.A
Helix Hearing Care of America Corp.	HCA
Héroux inc.	HRX
Industries Lassonde inc.	LAS.A
Industries Leader Inc.	LED
InfoInterActive Inc.	IIA
International Datacasting Corporation	IDC
International Utility Structures Inc.	IUS
IPL Inc.	IPI
ITI Education Corporation	ITL
Knowledge House Inc.	KHI
Le Groupe Macyro Inc.	MYO
Les Boutique San Francisco Incorporées	SF
Les Industries Amisco Ltée	IAC
Les Industries Promatek Ltée	PMK
Matco Ravary Inc.	MCO
Micro Tempus Inc.	MTP
Mines Cancor inc.	KCR
Mines d'Or Virginia Inc.	VIA
Modes Shirmax Ltée	SHX
Netgraphe Inc.	WWW
Niocan Inc.	NIO
Pebercan inc.	PBC
Ressources Caldera Inc.	CDR
Ressources Chesbar Inc.	CBI
Ressources Orezone Inc.	ORZ
Robert Mitchell Inc.	MIT
Roctest Ltée	RTT
R.P.M. Tech Inc.	RP
Société de Placement Hypothécaire Scotia	SMC
Société d'Investissement Hypothécaire TD	TDB
Société minière Mazarin Inc.	MAZ
Techmire Ltée	TCM
Télébec Ltée	TLB
TransForce inc.	TFI
Unibroue Inc.	UBE

TSE

Toronto Stock Exchange

Rive-Sud

L'Alliance du Haut-Richelieu ne voit pas d'obstacles insurmontables à la fusion

MARTHA GAGNON

« L'étude sur la fusion des villes du Haut-Richelieu démontre qu'il n'y a pas d'obstacles insurmontables. »

C'est le commentaire qu'a fait hier Roger Léger, coordonnateur de l'Alliance du Haut-Richelieu, un regroupement apolitique formé de gens de différents milieux dont l'objectif est de promouvoir la fusion des municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Luc, Iberville, L'Acadie et Saint-Athanase.

« À première vue, il semble que le projet est réalisable. L'étude est plutôt encourageante. Les augmentations de taxes ne sont pas dramatiques. Il faudra toutefois essayer d'atténuer les impacts négatifs pour les municipalités rurales, où les inquiétudes sont plus grandes. »

Selon M. Léger, les municipalités doivent entamer rapidement des négociations afin de conclure un protocole d'entente. « C'est l'étape cruciale, dit-il. On espère que les élus vont mettre de côté les chicanes de clocher pour penser au bien commun. Nous espérons que le protocole sera prêt à la mi-février pour entreprendre les séances d'information. L'idéal se-

rait que la nouvelle ville soit créée en juin 2000. »

Le coordonnateur de l'Alliance rappelle que des sondages ont déjà démontré que les citoyens de Saint-Jean, Saint-Luc et Iberville étaient favorables au regroupement. « On peut même se demander s'il sera nécessaire de tenir des référendums, dit-il. Ce sera aux élus de décider dans le respect de la démocratie. »

Par ailleurs, M. Léger n'est pas étonné de constater qu'aucune économie mirobolante ne résulte du projet de regroupement, d'après l'étude. « Le but premier du regroupement n'est pas de réaliser des économies, mais de susciter un nouveau dynamisme. » L'étude indique que les économies annuelles seront d'environ 155 000 \$ sur un budget de 75 millions.

Municipalités rurales

Pour sa part, Christiane Marcoux, mairesse de L'Acadie et préfète de la MRC du Haut-Richelieu, s'inquiète des impacts du regroupement dans les municipalités rurales. « Dans le cas d'une résidence de 97 000 \$ située dans un secteur où il n'y a pas de service d'eau et d'égout, le compte de taxes pourrait augmenter de plus de 400 \$ au bout de dix ans, soit près de 38 %. Il y a de quoi réfléchir. » Environ la moitié de la population de 5500 habitants vit dans des secteurs non desservis

par les infrastructures municipales.

« C'est certain qu'il devra y avoir des négociations, dit-elle. Notre taxe sur les immeubles non résidentiels est à 0,25 \$ par 100 \$ d'évaluation, alors qu'elle devrait grimper à 1,20 \$ avec la fusion. C'est beaucoup trop pour nos petits ateliers d'usinage. »

Mme Marcoux souligne que sa municipalité n'a jamais manifesté le désir de faire partie d'une grande ville. « Nous n'étions pas mal pris, dit-elle. Mais plutôt que de se voir imposer un projet, nous avons décidé de participer aux discussions. Certains membres du conseil se demandent maintenant s'il ne vaudrait pas mieux se retirer. Nous allons discuter de cette question après les Fêtes. »

La mairesse affirme, pour sa part, qu'elle est prête à aller jusqu'au bout du processus. « Il vaut peut-être mieux vider la question et permettre à la population de se prononcer. »

L'étude révèle qu'à long terme, après l'octroi des subventions au regroupement et des programmes de compensation, trois des cinq villes, soit Saint-Athanase, L'Acadie et Saint-Luc verront leur compte de taxes augmenter de 4 % à 39 %, alors que les contribuables d'Iberville auront un impact nul et ceux de Saint-Jean-sur-Richelieu bénéficieront d'une diminution de 8 %.

VENTE DE LIQUIDATION

BIJOUX

DIAMANTS SUR OR 14 KT

Jonc semi-éternité - Total 25 points 279 \$
Jonc éternité - Total 1,1 ct 899 \$
Bracelet tennis 2 tons - Total 37 points 459 \$
Bracelet tennis de style Rolex - Total 1,05 ct 1 249 \$
Bracelet tennis de style classique - Total 1,3 ct 1 499 \$
Et plusieurs autres bijoux

Aussi LIQUIDATION DE VÊTEMENTS POUR HOMMES ET FEMMES 50% à 80% de rabais

Complets - Tenues de soirée
ARMANI - VERSACE - PAL ZILERI - VALENTINO
Tailleurs pour femme - Robes - Blouses - Complots pour homme - Smokings - Cravates - Chemises - Jeans - T-shirts - Valetinos - Vêtements de croisière - Chaussures - Ceintures

JUSQU'AU 24 DÉCEMBRE 1999

Heures d'ouverture: Samedi et dimanche de 10 h à 16 h • Lundi au vendredi de 10 h à 17 h

BARIL, BLANCHETTE INC.

Commissaire-priseur
944-B, chemin Trudeau, Beloeil (Ousbec)
Tél. (450) 464-9999 Téléc. (450) 464-9734
Autoroute 20 Est - Sortie 109

À l'Oratoire Saint-Joseph

Ora 2000



Le dimanche 19 décembre à 16 h

Une célébration spectaculaire avec hindous, orthodoxes, bouddhistes, musulmans, juifs, catholiques, protestants, autochtones et diverses ethnies.

Ensemble pour accueillir le nouveau millénaire par le chant, la musique, la prière et la danse.

Vous êtes invités à vivre un événement exceptionnel où l'art et la beauté sont au service de la foi.

Participation : 5 \$

Tél.: 514-733-8211



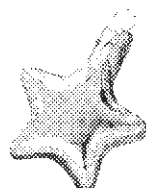
Découpez l'appareil dont le commandant a vraiment besoin pour se téléporter et ainsi passer à l'an 2000.



DPC 650 de Motorola^{MC}

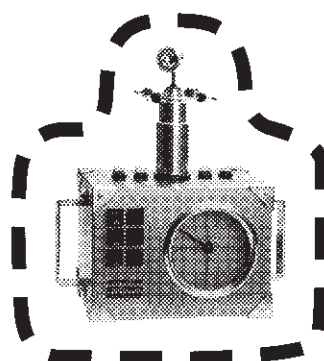
- Téléphone ergonomique à rabat
- Appareil fiable et durable
- Grand écran clair
- Pile offrant 90 minutes de conversation

29\$
avec remise postale de 50 \$*
Prix courant 79 \$



Détecteur laser 500Z

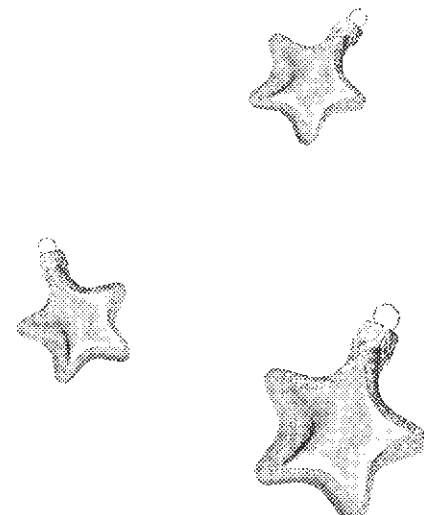
Ce détecteur de Martiens fonctionne à l'uranium hyperactif. Combinaison protectrice vendue séparément. Garder hors de la portée des enfants. Non disponible dans les magasins Espace Bell.



QCP 2760 de Qualcomm^{MC}

- Affichage rétroéclairé de 5 lignes
- Répertoire de 199 noms et numéros
- Accès à Internet avec le service **Téléfureteur^{MC}** de Bell Mobilité
- Accès au service **LibreContact^{MC}** numérique de Bell Mobilité
- Compatible avec le forfait **En Contact** dans le cadre du service **UniContact^{MC}** de Bell

69\$
avec remise postale de 50 \$*
Prix courant 119 \$



1 877 5ESPACE

www.bell.ca/noel



Espace Bell

Passez à l'an 2000. Magasinez chez Espace Bell.

Valide avec un forfait Mobilité à partir de 24 \$. Jusqu'à épuisement des stocks. Taxes en sus. Photo non contractuelle. Détails en magasin. *Pour obtenir la remise postale de 50 \$, les clients admissibles devront remplir un formulaire et le poster, accompagné d'une preuve d'achat, à l'adresse indiquée par Bell Mobilité au Québec et en Ontario. Bell Mobilité est une marque de commerce de Bell Canada. UniContact est une marque de commerce de Bell Canada. LibreContact et Téléfureteur sont des marques de commerce de Bell Mobilité Inc. Qualcomm est une marque de commerce de Qualcomm Inc. Motorola est une marque de commerce de Motorola Inc.

Des déficients intellectuels ont gain de cause

Ils recevront une compensation de 700 000 \$ pour avoir été victimes d'exploitation

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Une centaine d'ex-résidents du pavillon Saint-Théophile, de Laval, victimes d'exploitation dans les années 80 de la part du propriétaire de cet ancien centre pour déficients intellectuels, recevront finalement une indemnité d'environ 7000 \$ chacun.

Au total, 700 000 \$ seront versés aux résidents, en vertu d'un accord intervenu récemment entre la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et le syndicat de la faillite de l'ancien propriétaire du pavillon, Jean Coutu (aucun lien avec le pharmacien du même nom).

Quoique importante, la somme représente moins de la moitié du montant de 1,5 million que le Tribunal des droits de la personne avait condamné M. Coutu à verser en

dommages, dans un jugement prononcé en 1995. « Ça a l'air peu, mais pour ces gens-là, c'est une bonne nouvelle sous leur arbre de Noël », a commenté le président de la Commission, Claude Filion.

Il faut dire que Jean Coutu avait pris soin de transférer la quasi-totalité de ses biens dans d'autres compagnies lui appartenant, si bien que la décision du Tribunal des droits de la personne était pratiquement inexécutable.

En 1998, la Cour d'appel a toutefois décrété que le jugement s'appliquait à toutes les sociétés ayant participé à l'exploitation des résidents. La Commission a alors pu entreprendre des discussions avec le syndicat — M. Coutu ayant entre-temps déclaré faillite —, ce qui lui a finalement permis de récupérer les 700 000 \$, qui seront versés aux ex-

résidents d'ici la fin de janvier. La Commission estime qu'il lui aurait été impossible d'obtenir davantage sans se lancer dans de nouveaux recours judiciaires à l'issue incertaine.

Devant le Tribunal des droits de la personne, il avait été mis en preuve que M. Coutu, électricien de formation et dépourvu d'expérience dans le secteur des services sociaux, avait mis en place un véritable système d'exploitation de ses pensionnaires. Il s'appropriait notamment leurs allocations mensuelles de 100 \$ versées par le ministère de la Santé et gonflait des factures pour des services rendus par d'autres sociétés dont il était l'actionnaire. Il obligeait aussi certains résidents à s'occuper gratuitement de l'entretien du centre d'accueil — ce qui lui a permis d'éviter l'embauche de huit employés —

sous peine de sanctions allant de la privation de dessert ou de collation à la contention.

Pour l'avocat Jean-Pierre Ménard, qui représentait les intérêts du comité des bénéficiaires du centre d'accueil, le jugement du Tribunal et le règlement qui a suivi auront une portée non négligeable. « Une cause comme celle-là, c'est suffisant pour en prévenir plusieurs autres », a-t-il dit, soulignant qu'en plus de devoir indemniser ses anciens résidents, M. Coutu a perdu son permis d'exploitation, sans compensation, et a dû fermer sa résidence.

De son côté, la Commission tiendra en mars des audiences publiques sur l'exploitation des personnes âgées, afin de tenter de prévenir la répétition de situations déplorables comme celle observée au pavillon Saint-Théophile.

Mobilisation pour l'hôpital du Haut-Richelieu

MARTHA GAGNON

La population du Haut-Richelieu a décidé de se mobiliser et de créer le Comité de l'hôpital en péril.

« La situation financière est dramatique à l'hôpital du Haut-Richelieu qui est à bout de souffle et n'arrive plus à joindre les deux bouts. Il faut lui porter secours », a déclaré hier Robert Blanchard, homme d'affaires bien connu dans la région et porte-parole du comité.

Une centaine de représentants du milieu socio-économique ont participé hier après-midi à une rencontre à l'hôpital où la direction et les médecins leur ont brossé un tableau de la situation.

« C'est la première fois que l'hôpital se retrouve avec un déficit de 3,5 millions », explique le Dr André Gamache, président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. Selon lui, l'établissement est sous-financé. « À venir jusqu'à maintenant, on réussissait à se tirer d'affaire malgré les compressions, ajoute-t-il. Mais le budget de fonctionnement est insuffisant. »

Le Dr Gamache affirme que le manque de ressources a des conséquences importantes. « La pression est énorme. Il y a 2700 cas de

chirurgie en attente. Les délais pour plusieurs examens sont énormes. Dans le cas d'un scanner, il faut attendre quatre mois et c'est la même chose pour obtenir le résultat d'une cytologie vaginale qui permet de détecter un cancer. » L'hôpital a perdu deux anesthésistes qui, selon le Dr Gamache, sont allés travailler ailleurs dans de meilleures conditions. Avec pour résultat que les activités des salles d'opération ont été réduites. « Nos spécialistes sont payés à 70 % du salaire maximum, alors qu'ils peuvent obtenir 100 % dans un autre hôpital à 20 minutes du nôtre », explique-t-il.

L'hôpital réclame quatre millions de plus par année pour son budget et une aide supplémentaire de plusieurs millions pour améliorer ses équipements. « Nous allons sensibiliser la population et organiser un grand ralliement en février, explique M. Blanchard. Les représentants de l'hôpital seront invités à différentes tribunes. On ne peut accepter que l'hôpital soit injustement sous-financé, alors qu'il est un exemple de performance. La population du Haut-Richelieu va réagir. »

Centre de réadaptation de Saint-Hyacinthe: un plan d'action pour éviter de nouveaux dérapages

RIMA ELKOURI

Une semaine après le déclenchement d'une enquête de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse visant le Centre de réadaptation de Saint-Hyacinthe, le conseil d'administration des centres jeunesse de la Montérégie a adopté un plan d'action pour que les cas de dérapage rapportés ne se reproduisent plus.

Ce plan d'action fait suite à un rapport d'enquête interne commandé à la suite de plaintes soumissionnées au comité des usagers de ce centre qui accueille des adolescents en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse.

Les 19 plaintes faisaient état, début octobre, de « situations inacceptables » vécues par 15 jeunes. Certains employés du centre n'hésitaient pas à parler d'un « régime

de terreur encore plus sévère que celui de bien des milieux carcéraux au Québec ».

On dénonçait notamment les conditions de vie en chambre d'isolement, des abus de pouvoir et des cas d'agressions physiques. On faisait entre autres référence au cas d'un jeune envoyé une semaine en chambre d'isolement pour n'avoir pas attaché ses souliers. Un autre a passé des semaines sur un lit de métal, sans matelas ni couvertures. Neuf des 19 plaintes ont été retenues.

« Il y a une reconnaissance tout à fait consensuelle dans le milieu que les faits qui ont été démontrés dans l'enquête sont inacceptables », a dit à La Presse André Brunelle, directeur général des centres jeunesse de la Montérégie. « Il y a eu cette semaine une rencontre avec tout le personnel et tout le monde est tout à fait conscient des correctifs à mettre en place. »

Le rapport d'enquête, déposé fin novembre, a mené à la suspension d'un chef d'unité, rappelle M. Brunelle. L'encadrement et la supervision des intervenants et des agents de sécurité ont été renforcés. On s'est aussi pressé d'offrir une aide individualisée aux jeunes des unités en cause.

Parallèlement à ces mesures correctives, le plan d'action — adopté mercredi soir lors d'une réunion à huis clos — prévoit notamment un meilleur soutien aux usagers, un meilleur encadrement hiérarchique et une amélioration du soutien professionnel.

Le conseil d'administration reconnaît par ailleurs que les résultats de l'enquête entamée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pourraient entraîner l'ajout de nouvelles mesures.

Alcool au volant

D'après la Société de l'assurance automobile du Québec, du 4 novembre au 5 décembre, les services policiers ont érigé 684 barrages pour contrer l'alcool au volant. Sur les 85 341 conducteurs interpellés, 1412 ont dû passer un test d'alcoolémie et 280 dépassaient la limite permise, soit 0,3 % de tous les conducteurs interceptés. Parmi les fautifs, 28 étaient titulaires d'un permis d'apprenti conducteur ou d'un permis probatoire et étaient donc soumis au zéro alcool. L'âge moyen des conducteurs dépassant la limite légale est de 35 ans. Il s'agit dans 92 % des cas de conducteurs masculins et le taux d'alcool moyen de tous les conducteurs fautifs est de 130 mg d'alcool par 100 ml de sang.

1031, av. Laurier Ouest
(514) 277-3426

Le monde entier vous appartient avec un Tilley.

Où que la vie vous mène, gardez Tilley à vos côtés.

Comme tous les Tilley, notre sac à bandoulière est exceptionnel. Confectionné au Canada de robuste nylon Cordura, le sac à bandoulière est un compagnon de voyage idéal — onze poches et un compartiment intérieur rembourré assez grand pour loger aisément un appareil photo ou un ordinateur portable. Tout à fait Tilley, il est quasi inde-



structible. Et le sac à bandoulière est une idée de cadeau géniale! Pourrait-on s'attendre à moins de Tilley, fabricant des meilleurs vêtements de voyage et d'aventure au

Tilley Endurables

Montreal: 1050 Laurier Avenue Ouest (514) 272-7791
Composez le 1-800-465-4249 pour obtenir un catalogue gratuit.

Chez Photo Laplante, on franchit l'an 2000 à la vitesse de l'image.

Nikon® CoolPix 800 Appareil photo numérique



- Résolution de 1600 x 1200 pixels
- 2.11 Mégapixels
- Objectif Nikkor zoom 2x
- Exposition matricielle à 256 segments, sport et centrale pondérée
- Cinq modes flash
- Mode rafale ultra-rapide, soit de 30 à 40 fps en 320 x 240
- Format de compression jpeg et Tiff non compressé
- Écran LCD de 5,08 cm à matrice active haute définition
- Carte Compact Flash de 8 meg
- Boîtier élégant et compact

969⁹⁵\$

Disponibles en magasin
• Coolpix 700 • Coolpix 950 • Coolscan LS 30 • Coolscan LS 2000
Grand stationnement. Ouvert le dim. de 11 h à 17 h • Département d'articles usagés

photo A. Laplante INC. foto source™

350 BOUL. DES LAURENTIDES, PONT-VIAU, LAVAL (QUÉBEC) H7G 2T8
TÉL.: (450) 669-0595 • TÉL.: (450) 669-1631 • FAX: (450) 669-6285

Designs exclusifs en 14k, 18k et platine

Bijoux et montres de haute distinction.

EVEREST CHERBAKA
Joaillerie • Bijouterie • Orfèvrerie 1950
8910, boul. Lajeunesse, Montréal (Québec)
H2M 1R9 (514) 388-5358 CRÉMAZIE

ROLEX • BREITLING • RAYMOND WEIL • TAG HEUER • GUCCI

loto-québec		résultats	
649	Tirage du 99-12-15	GAGNANTS	LOTS
2 20 24 25 35 45		6/6 3	630 905,60 \$
		5/6+ 2	283 907,50 \$
		5/6 178	2 551,90 \$
		4/6 11 033	78,90 \$
		3/6 215 418	10,00 \$
Numéro complémentaire: 14		Ventes totales: 13 199 142 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 2 000 000 \$	
49	Tirage du 99-12-15	GAGNANTS	LOTS
1 14 24 30 41 45		6/6 0	1 000 000,00 \$
		5/6+ 0	50 000,00 \$
		5/6 26	500,00 \$
		4/6 889	50,00 \$
		3/6 16 825	5,00 \$
Numéro complémentaire: 27		Ventes totales: 532 505,00 \$	
PANCO	Tirage du 99-12-16	Quintenne	Tirage du 99-12-16
2 10 15 17 19		NUMÉRO: 642431	
20 24 25 31 33		Extra	Tirage du 99-12-16
34 39 41 43 44		NUMÉRO 197806	
46 55 57 67 69			
TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

VEUILLEZ DÉCOUPER ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DÈS MAINTENANT

Repas de Noël complet — 1,97\$

Nous avons besoin de votre aide pour servir notre repas de Noël annuel et pour offrir des repas chauds et d'autres services essentiels aux personnes démunies, sans abri et qui souffrent en cette période des Fêtes, dans la région de Montréal.

Avec 1,97\$ seulement, pourvoyez à un repas chaud et d'autres services vitaux qui pourraient être le point de départ pour une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez-nous à donner de la nourriture et des soins aux personnes démunies, sans abri et qui souffrent. Postez votre don dès maintenant.

19,70\$ pour aider 10 personnes

39,40\$ pour aider 20 personnes

59,10\$ pour aider 30 personnes

78,80\$ pour aider 40 personnes

197\$ pour aider 100 personnes

\$ _____ pour aider autant de personnes que possible

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville/Prov./Code postal _____

Pour paiement par carte de crédit, veuillez appeler au 514-935-7729

Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu d'impôt vous sera expédié.

LA MISSION BON ACCUEIL
1490 Saint-Antoine Ouest, Dépt. 49285
Montréal, QC H3C 1C3

107 ANS AU SERVICE DES DÉMUNIS

L'assurance-médicaments sera plus chère

Le gouvernement pourrait hausser la prime maximale à 275 \$

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Les Québécois devront payer davantage pour leur régime public d'assurance-médicaments, a annoncé hier la ministre de la Santé, Pauline Marois.

Dès janvier, le gouvernement du Québec soumettra une série de propositions, de correctifs à apporter au régime, dont les coûts cette année ont dépassé de 200 millions les prévisions. Ces avenues seront discutées en commission parlementaire à compter du 22 février, a précisé la ministre, déposant à l'Assemblée nationale le premier bilan du régime promis lors de la mise en place de l'assurance-médicaments il y a trois ans.

Le bilan constate que les effets du régime sur la consommation des personnes âgées et des démunis devraient être surveillés, même si le régime a été ajusté en juin dernier. Depuis, 115 000 assistés sociaux bénéficient de la gratuité complète. La consommation excessive a diminué, mais certaines personnes ont, à cause de la contribution exigée, réduit leur consommation de médicaments essentiels.

Entre 1997 et 1999, le coût total du régime pour les personnes âgées et les bénéficiaires de l'aide sociale a augmenté de 13 %. Le nombre

d'ordonnances pour cette clientèle a crû de 10 % et le coût des prescriptions, de 4 %.

Pour les 1,5 million d'adhérents salariés (et leurs 300 000 dépendants) qui ne bénéficiaient pas d'un régime privé, le nombre d'ordonnances a augmenté de 9 %, et le coût total du régime s'est majoré de 23 %, durant la même période.

Dans l'ensemble, le régime public voit ses coûts augmenter de 15 % par année, une croissance comparable à celle des régimes publics des autres provinces et en dehors du pays. Cette croissance de 15 % des coûts bruts commande une hausse annuelle de 18 % du financement public.

Cette « croissance rapide des coûts est l'un des principaux risques qui menacent le régime » et la pression à la hausse ne cessera pas dans les prochaines années.

Hausse des primes

En point de presse, Mme Marois a clairement indiqué que la prime serait haussée. « Les assurés devront payer davantage car leur ré-



PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse
La ministre Pauline Marois.

gime est plus avantageux que celui du privé. » La prime maximale que paient les Québécois est actuellement de 175 \$ par année pour un régime qui, fourni par le secteur privé, coûterait 400 \$. La ministre n'a pas voulu préciser à quel niveau Québec comptait majorer la facture. Le scénario privilégié de Québec fixe la barre à 275 \$ par année, a déjà indiqué La Presse.

La hausse des primes ne sera pas suffisante. « C'est la solution la plus simple, mais il y a aussi d'autres pistes, comme l'utilisation correcte du médicament. Certains sont surutilisés et une campagne

d'information permettrait de réduire la consommation et par conséquent les coûts », dit Mme Marois.

« Le régime coûte plus cher que prévu, la prime n'est pas assez élevée pour couvrir les coûts du régime d'assurance, il y a là un déficit de 65 millions », constate-t-elle.

En outre, les médicaments destinés aux bénéficiaires de l'aide sociale et aux personnes âgées, payés par le gouvernement, ont coûté 122 millions de plus que prévu pour l'année 1999-2000.

Mme Marois prévient que des changements structurels seront apportés au régime. Comme le préconisait l'un de ses concepteurs, l'ex-ministre Claude Castonguay, Québec mettra en place un mécanisme d'indexation automatique des primes pour éviter l'odieux politique d'augmenter la facture des citoyens — le plafond de 175 \$ par année n'a pas été changé depuis 1996. En fait, pour rassurer l'opposition, le ministre Rochon avait dû faire la concession d'inscrire le taux dans la loi. Les primes seront désormais inscrites dans les règlements. Ce sera donc un processus beaucoup plus léger de modification, se promet bien Mme Marois.

Médicaments plus chers

Le bilan du régime ne comprend pas que de mauvaises nouvelles.

On estime qu'il a eu des conséquences bénéfiques sur la santé de la clientèle. La consommation de services médicaux et la fréquentation des urgences ont diminué de 10 % chez les 16 000 assurés qui reçoivent plus de 900 \$ d'ordonnances par année.

En outre, neuf assurés sur dix, selon l'Institut de la statistique, estiment que le régime public donne l'accès à des médicaments essentiels que les gens ne pourraient se payer autrement. Aussi, huit assurés sur dix s'estiment rassurés par ce filet de sécurité.

Hier la ministre a mis l'accent sur les économies prévisibles d'une plus grande utilisation des produits génériques dans les ordonnances — bien que le rapport souligne que ces molécules plus récentes et donc plus coûteuses sont souvent aussi plus efficaces.

« Certaines avenues peuvent être explorées, on n'a pas ici de politique sur le médicament le moins cher », observe Mme Marois.

Le bilan constate que ces nouveaux médicaments toujours plus chers entrent plus rapidement sur la liste de médicaments remboursés au Québec qu'ailleurs au pays. En outre, la proportion de nouveaux médicaments sur la liste québécoise est aussi la plus élevée.

Montréal doit affronter le défi du vieillissement

En 2016, 20 % des citoyens seront âgés de plus de 65 ans

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Montréal doit se préparer dès maintenant pour négocier avec succès le « virage gris » qu'implique le vieillissement de sa population, un phénomène encore plus marqué ici que dans le reste du Québec et du Canada.

Tel est le message que livre la Direction de la santé publique de Montréal-Centre, dans son deuxième rapport annuel sur la santé de la population montréalaise, rendu public hier. Consacré au vieillissement, il fait suite à celui sur les inégalités sociales, publié au printemps 1998.

Rédigé dans le cadre de l'Année

internationale des personnes âgées, le rapport souligne que la proportion de gens de plus de 65 ans, qui est présentement de 15 % dans l'île de Montréal, grimpera à 20 % en 2016.

Dans le document de 75 pages, la DSP s'attaque aussi à un paradoxe important : si l'espérance de vie s'améliore en raison de l'amélioration générale de l'état de santé de la population, les maladies du vieillissement sont en hausse. Le cancer, les maladies circulatoires et respiratoires, le diabète, les troubles locomoteurs, les maladies dégénératives cérébrales, les troubles sensoriels et les problèmes dentaires s'accroissent en effet avec l'âge.

« Être vieux, souligne par ailleurs le rapport, ne signifie plus nécessairement avoir 65 ans. Cela arrive de plus en plus tard en raison d'un meilleur état de santé général, des avancées considérables dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé et des traitements médicaux (...). Aujourd'hui, ce n'est pas l'âge qui compte, c'est l'état de santé ! »

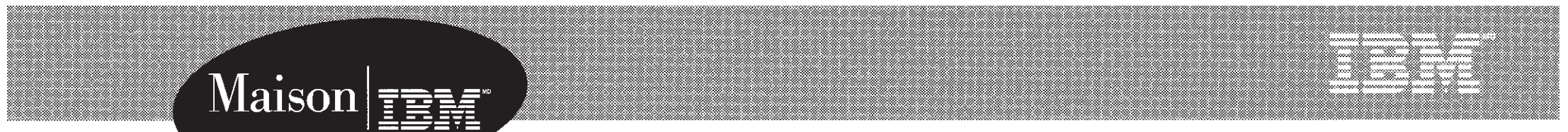
Il faut donc travailler à préserver cet état de santé, par l'amélioration des habitudes de vie, la valorisation de leur participation sociale et l'accroissement du soutien aux aidants familiaux, mais aussi par l'adaptation à la clientèle des modes de transports et du logement.

Au passage, le rapport révèle quelques données intrigantes, qui nécessiteront des recherches additionnelles. Ainsi, Montréal affiche le taux d'hospitalisation le plus élevé de toutes les régions urbaines canadiennes pour les fractures de la hanche, loin devant St-John's, Calgary et Québec.

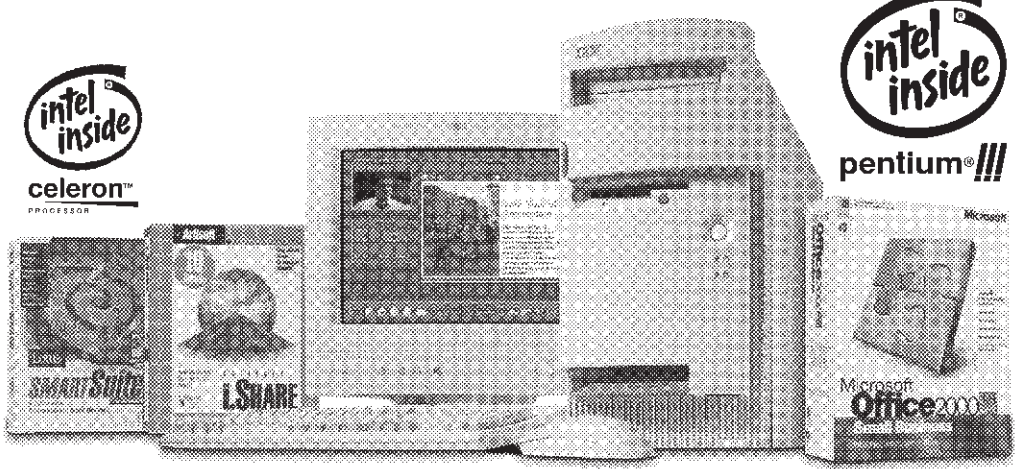
« Les hypothèses à l'étude indiquent une vulnérabilité plus grande à l'ostéoporose (pour des raisons de nutrition, de tabagisme et d'absorption de médicaments), des conditions climatiques particulières et des escaliers extérieurs exposés », peut-on lire dans le document.

Les Canadiens, champions des pilules

Pour la première fois, les dépenses en médicaments des Canadiens surpassent tous les autres coûts de la santé, y compris les frais médicaux, révèle une étude de l'Institut canadien d'information sur la santé. Les ventes au détail de médicaments sur ordonnance et d'articles sans prescription, comme les solutions de lentilles cornéennes, se sont chiffrées à 11,3 milliards \$ en 1997. Il s'agit d'une hausse de 9,8 % par rapport à l'année précédente, et cela représente 14,5 % des dépenses totales au chapitre des soins de santé, avance l'ICIS.



Gros cadeaux pour petites entreprises

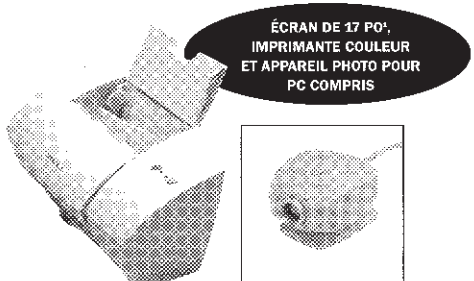


Série Petite entreprise IBM

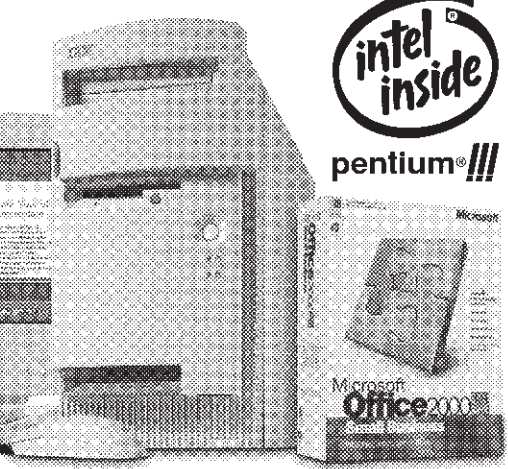
- Processeur Celeron[®] d'Intel[®] à 466 MHz
- Mémoire SDRAM de 64 Mo ● Disque dur de 10 Go
- CD-ROM 40X² max. ● Modem de 56 kbps ● Écran couleur IBM de 17 po¹ ● Appareil photo pour PC
- Xirlink IBM ● Imprimante couleur à jet d'encre Lexmark Z31 ● Windows[®] 98 ● Lotus[®] SmartSuite[™] Millennium ● Logiciel Norton AntiVirus
- Microsoft Office 2000 pour PME ● RingCentral ● Souris ScrollPoint II

77 \$/mois*
(location commerciale)

Prix d'achat : 1 999 \$
après remises postales**



ÉCRAN DE 17 PO¹, IMPRIMANTE COULEUR ET APPAREIL PHOTO POUR PC COMPRIS



ThinkPad 390

- Processeur Celeron d'Intel[®] à 400 MHz ● Mémoire SDRAM de 64 Mo ● Disque dur de 4,8 Go ● CD-ROM 24X² max. ● Modem de 56 kbps
- Écran à matrice active de 12,1 po¹
- Duplicateur de port ● Mallette
- Windows 98 ● Lotus SmartSuite Millennium ● Logiciel Norton AntiVirus
- Télécopieur RingCentral

110 \$/mois*
(location commerciale)

Prix d'achat : 3 299 \$
après remise postale**

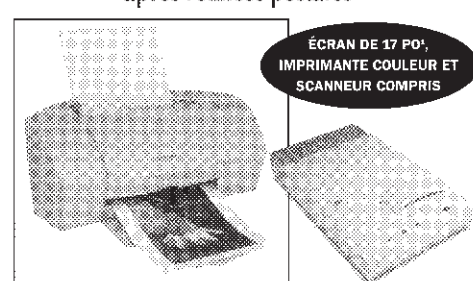


MALLETTE ET DUPLICATEUR DE PORT COMPRIS

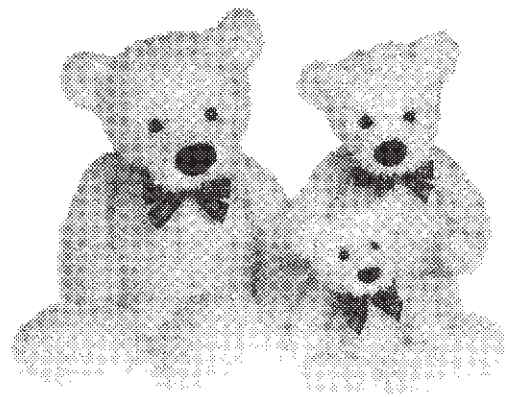
- Processeur Pentium[®] III d'Intel[®] à 450 MHz
- Mémoire SDRAM de 64 Mo ● Disque dur de 13,5 Go ● CD-ROM 48X² max. ● Lecteur Zip
- Modem de 56 kbps ● Écran couleur IBM de 17 po¹
- Imprimante couleur à jet d'encre Lexmark 3200
- Scanneur IdeaScan 2000 ● Windows 98 ● Lotus SmartSuite Millennium ● Logiciel Norton AntiVirus
- Microsoft Office 2000 pour PME ● RingCentral ● Souris ScrollPoint II ● Garantie de 3 ans avec service le prochain jour ouvrable

96 \$/mois*
(location commerciale)

Prix d'achat : 2 499 \$
après remises postales**



ÉCRAN DE 17 PO¹, IMPRIMANTE COULEUR ET SCANNEUR COMPRIS



Joli rabais pour beau geste

Apportez-nous un oursin en peluche neuf et nous vous offrirons un rabais de 50 \$ à l'achat en magasin de tout nouvel ordinateur avec écran***.

Votre oursin sera remis à un enfant hospitalisé durant les Fêtes.

Act V.4
Logiciel de gestion des contacts
Prix : 209,99 \$

Mise à niveau standard de la suite Microsoft 2000
Prix : 339,99 \$

Passez nous voir à l'un de nos trois magasins.



MONTRÉAL
(Centre Eaton)
705, rue Sainte-Catherine Ouest
Tél.: (514) 282-1671

LAVAL
1789, boul. Saint-Martin Ouest
Tél.: (450) 686-9266

CENTRE FAIRVIEW
POINTE-CLAIRE
6801, route Transcanadienne
Tél.: (514) 693-0661



Votre connexion aux solutions

Visitez notre site Web à www.can.ibm.com/lamaison. Pour commander directement par téléphone, faites le 1 800 267-9077, poste 381.

Prix en vigueur jusqu'au 24 décembre 1999. Jusqu'à épuisement des stocks. Frais d'expédition et de manutention en sus et non remboursables. Les PC dans cette annonce sont livrés avec un système d'exploitation. Certains produits peuvent être légèrement d'attente de ceux qui sont illustrés ci-dessus. Certains produits sont offerts en anglais seulement. *Prix de location établi d'après le prix d'achat avant remise. Offre réservée aux clients commerciaux admissibles. Sur approbation en crédit. Prix de location basé sur un total de 36 mensualités, paies en 36 mensualités selon les taux commerciaux et une option d'achat de 10 % à la fin du bail. Les taux de location grand public peuvent être plus élevés. **Les offres de remise postale se terminent le 31 décembre 1999. Détails en magasin. 1. Vitesse de lecture variable. La vitesse de lecture réelle varie et est souvent inférieure à la vitesse maximale permise. 2. Le grandeur de l'image mesurée en diagonale. Varies selon le modèle. IBM et ThinkPad sont des marques de commerce de International Business Machines Corporation, et les logos sous licence de par IBM Canada Ltd. Pentium, Celeron et Intel sont des marques de commerce ou des marques déposées d'Intel Corp. Windows et Microsoft sont des marques déposées de Microsoft Corp. Lotus et SmartSuite sont des marques déposées de Lotus Development Corp. Tous les autres noms de produits ou marques appartiennent à leurs détenteurs respectifs. © IBM Corporation, 1999. © IBM Canada Ltd., 1999. Tous droits réservés.

Monde

L'EXPRESS INTERNATIONAL



KOSOVO

Jouets volants

■ Un avion a décollé hier de Paris avec, dans ses soutes, un lot de 21 000 jouets à destination du Kosovo. Ces jouets neufs destinés à des écoles, des hôpitaux et des centres de soins pour enfants particulièrement traumatisés seront distribués le 31 décembre et le 1^{er} janvier. Ils proviennent d'une quinzaine d'entreprises françaises, tandis que le transport a été assuré par le ministère des Affaires étrangères. Cette ambiance festive n'était en revanche pas de mise à Belgrade, où le gouvernement yougoslave a annoncé son intention de demander aux Nations unies de remplacer son administrateur civil au Kosovo, Bernard Kouchner.

d'après AP

HAÏTI

Collusion dénoncée

■ Les responsables de partis politiques haïtiens, dont des formations de l'opposition, ont dénoncé hier une collusion entre l'État et le parti de l'ancien président Jean Bertrand Aristide (1991-1996), la « Famille Lavalas », dans le cadre des élections législatives du 19 mars prochain. Ils ont cité en exemple le fait que des candidats au Sénat de la « Famille Lavalas » ont bénéficié d'une forte escorte policière alors qu'ils venaient faire acte de candidature à Port-au-Prince et en province.

d'après AFP

ÉCOSSE

Discrimination royale

■ Les députés du Parlement écossais ont pressé hier le Parlement de Westminster d'abolir une législation vieille de près de 300 ans qui interdit à l'héritier britannique du trône d'épouser une femme de religion catholique. La motion, lancée par les nationalistes écossais pour dénoncer un texte « discriminatoire » adopté en 1700, a reçu le soutien de tous les partis du Parlement d'Édimbourg. Londres a réagi en soulignant « les énormes complexités » posées par une telle réforme, mais n'écarte pas un changement à l'avenir.

d'après AFP

ROUMANIE

Nouveau premier ministre

■ Le gouverneur de la banque centrale de Roumanie, Mugur Isarescu, a été nommé hier au poste de premier ministre, avec pour mission de mettre fin à la crise politique déclenchée mardi par le limogeage controversé du chef du gouvernement, Radu Vasile. Cet ancien diplomate de 50 ans a jusqu'à lundi pour former un nouveau gouvernement et soumettre au Parlement un programme économique.

d'après AP

ALLEMAGNE

Kohl dément

■ L'ancien chancelier allemand Helmut Kohl a rejeté hier les accusations de corruption portées à son encontre dans l'affaire des comptes occultes de son ancien parti, l'Union chrétienne-démocrate (CDU). L'ancien chancelier a qualifié d'« insupportables » les affirmations selon lesquelles il se serait livré à des pratiques occultes et que les décisions de son gouvernement puissent avoir été achetées. M. Kohl a cependant reconnu des irrégularités comptables.

d'après AFP

ÉTATS-UNIS

Jackson plaide non coupable

■ Le pasteur et militant des droits civiques Jesse Jackson a plaidé non coupable hier pour avoir voulu franchir un cordon de police, lors d'une manifestation interdite le 16 novembre devant une école à Decatur, en Illinois. Le révérend Jackson était venu protester contre l'exclusion, dans le cadre de la politique de « tolérance zéro » appliquée dans de plus en plus d'établissements scolaires, de six lycéens noirs qui s'étaient battus à l'occasion d'un match de football, le 17 septembre.

d'après AFP

Les pourparlers de paix ternis par une bavure israélienne

d'après AFP et AP
ARAB SALIM

Vingt écoliers libanais ont été blessés hier au Liban sud par des obus à fragmentation de l'armée israélienne, qui a reconnu avoir tiré par « erreur » et présenté des excuses.

L'incident, qui a provoqué l'émotion de Washington et Paris, est intervenu au deuxième jour des négociations de paix aux États-Unis, entre le premier ministre israélien Ehud Barak et le chef de la diplomatie syrienne Farouk al-Chareh. Des entretiens positifs, puisque les deux parties sont convenues de reprendre les pourparlers le 3 janvier.

L'ambiance était plus tragique au Proche-Orient, alors que des obus sont tombés sur des salles de classe d'une école publique d'Arab Salim, près de la zone occupée par Israël au Liban sud, fréquentée par 500 élèves.

Les blessés, admis dans des hô-

pitaux de la ville de Nabatiyé, sont des filles et des garçons âgés de 4 à 13 ans. Quatre ont été grièvement atteints, cinq élèves ont eu des membres fracturés alors qu'ils tentaient de s'enfuir et les autres ont reçu des éclats, a-t-on appris auprès de l'hôpital.

Israël, qui répliquait à une attaque du Hezbollah, a affirmé que le bombardement était une « erreur » et présenté ses excuses. « Tsahal (l'armée israélienne) n'a pas l'intention de provoquer une escalade au Liban sud et sa politique est d'éviter de porter atteinte ou de permettre qu'il soit porté atteinte aux civils au Liban sud », a affirmé un porte-parole militaire israélien.

« Le bombardement était une riposte aux terroristes qui ont tiré en direction de position de l'ALS (Armée du Liban sud, milice auxiliaire d'Israël) à partir d'une zone construite jouxtant l'école », a-t-il ajouté.

Israël a eu recours à des bombes

à fragmentation dont l'utilisation est interdite par les conventions internationales, a affirmé la police libanaise. Le chef de l'État libanais, le général Emile Lahoud, a « condamné ce crime » et en a fait « assumer la responsabilité à Israël et ses agents ».

La communauté internationale a exprimé son émotion face à cette bavure, qui ne pouvait plus mal tomber. Israël et la Syrie — qui contrôlent de facto le Liban — ont en effet repris mercredi et hier à Washington le dialogue interrompu depuis 1996 en vue de ramener la paix entre Damas et Jérusalem.

« Le chemin sera difficile, à chaque pas », a déclaré à la Maison-Blanche le président des États-Unis, à côté duquel se tenaient sans dire mot le premier ministre israélien et le ministre al-Chareh.

Les deux hommes ont « accepté de prendre des mesures pour s'assurer que ces négociations seraient menées dans une atmosphère pro-

ductive et positive, a ajouté Bill Clinton. Nous assistons à un nouveau départ pour tenter de parvenir à une paix globale au Proche-Orient ».

Si la première journée avait été bloquée par des questions de procédure, les deux parties ont abordé hier des sujets plus concrets, selon un négociateur israélien : un calendrier et les conditions du retrait d'une part, les mesures de sécurité pour garantir la paix aux deux pays et marquer une étape vers la paix dans toute la région d'autre part.

Farouk al-Chareh aurait promis que Damas s'efforceraient de contenir « les ennemis de la paix » au Liban, dans le cadre d'un accord avec Israël qui lui demande de mettre un terme aux opérations anti-israéliennes du Hezbollah dans le sud du Liban.

La secrétaire d'État américaine Madeleine Albright a confirmé, lors d'une conférence de presse, que la question du terrorisme avait été abordée.



PHOTO REUTERS ©

Deux garçons tchétchènes convoient du bois vers le camp de réfugiés installé dans le village de Znamenskoye, en Tchétchénie.

Revers sanglant de la Russie en Tchétchénie

d'après AP et AFP
GROZNY

Moscou a essuyé mercredi et hier un revers sanglant en Tchétchénie, le plus grave depuis le début de son offensive militaire dans la province caucasienne.

Grozny, la capitale, a néanmoins continué d'essuyer d'intenses bombardements russes, quelques heures seulement après qu'une attaque de chars eut été repoussée par les indépendantistes tchétchènes, faisant au moins 115 morts dans les rangs des troupes fédérales.

Les carcasses calcinées de chars et de véhicules blindés russes encombraient la place Minoutka, où on a dénombré 115 corps de soldats russes. Plusieurs de ces cadavres étaient brûlés et déchiétés. Les chefs des rebelles tchétchènes affirmaient de leur côté avoir tué au moins 220 soldats.

Côté russe, on démentait toute attaque de blindés sur la capitale tchétchène, le ministère de la Défense ne reconnaissant que la perte de deux hommes au cours des dernières 24 heures.

Les faits rapportés ne sont que « mensonges et désinformation », a déclaré le porte-parole du ministère, Igor Sergeiev, à l'agence Interfax. Aucun véhicule blindé russe n'a pénétré à l'intérieur de la ville, a-t-il ajouté.

Il apparaît néanmoins que jamais depuis septembre dernier Moscou n'a subi une telle déroute dans sa tentative de reprendre le contrôle de la petite république du Caucase. C'est également la première fois que les blindés russes essayaient d'entrer dans Grozny depuis son encerclement par les troupes fédérales.

Dans les 24 heures qui ont précédé l'assaut de mercredi soir, les forces tchétchènes avaient repoussé six attaques terrestres au nord et au sud-est de la capitale, selon Letchi Islamov, l'un des principaux commandants tchétchènes dans la ville.

Au moins sept chars et huit véhicules blindés de transport de troupes avaient néanmoins réussi à atteindre la place Minoutka, à trois kilomètres du centre de Grozny, où ils ont dû être piégés par les Tchétchènes armés de lance-grenades. Tous ces véhicules ont été détruits. Pen-

dant les combats, l'artillerie continuait, elle, de pilonner la ville où, selon le commandement tchétchène, se cachent 7000 combattants indépendantistes.

Les bombardements russes, qui ont duré toute la nuit, se sont poursuivis hier. L'armée russe contrôle 60% de la Tchétchénie. Selon le général Valeri Manilov, premier adjoint de l'état-major, la prise de Grozny n'est plus qu'« une question de jours », tandis qu'il faudra encore deux à trois mois pour venir à bout des 12 000 à 15 000 combattants tchétchènes disséminés dans la république.

La capitale tchétchène sera « libérée » lors d'une opération spéciale des forces de police russes, a indiqué pour sa part le général Alexandre Baranov, chef de l'état-major.

Réunis à Bruxelles, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont condamné l'offensive de l'armée russe et exhorté Moscou à faire oeuvre de « retenue ». « Nous condamnons en particulier les menaces russes contre des civils sans armes, comme à Grozny », a souligné l'Alliance atlantique dans un communiqué.

Un rapport dénonce l'inaction de l'ONU au Rwanda

d'après AP et AFP
NATIONS UNIES

Les Nations unies et ses États membres ont abandonné le Rwanda à son sort tragique en 1994. Ils ont ignoré les preuves de la préparation d'un génocide contre quelque 800 000 Tutsis et Hutus modérés, et refusé d'agir une fois les massacres commencés.

C'est ce qu'affirme un rapport indépendant publié hier, qui invite l'ONU à présenter ses excuses au peuple rwandais. « L'échec est dû principalement à un manque de moyens et à un manque de volonté », a expliqué le président de la commission ayant rédigé le rapport, l'ancien premier ministre suédois Ingvar Carlsson.

La Commission estime que la responsabilité est partagée entre « le système des Nations unies dans son ensemble » et les principaux États membres, comme les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Belgique. « Cette

responsabilité internationale exige que l'Organisation et les États membres présentent des excuses claires au peuple rwandais », lit-on dans le rapport.

L'analyse, commandée par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, montre que la mission des casques bleus au Rwanda était dès le début vouée à l'échec en raison d'un mandat insuffisant. Le Conseil de sécurité lui porta le coup de grâce en refusant de renforcer ses pouvoirs après le début des massacres, qui se sont déroulés entre avril et juillet 1994 faisant 800 000 morts.

Les dirigeants onusiens d'alors, Kofi Annan, responsable des opérations de maintien de la paix de l'organisation, et le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali notamment, n'ont pas eu la capacité ou la volonté d'agir pour empêcher la tragédie.

« De la part des Nations unies, je reconnais cet échec et j'exprime mon profond remords », a déclaré

M. Annan, devenu depuis secrétaire général de l'ONU. « Nous devons tous regretter amèrement de ne pas avoir fait plus pour empêcher » le génocide, a-t-il ajouté.

Alors que l'ONU a récemment fait son auto-critique sur son rôle dans la chute de l'enclave musulmane de Srebrenica — qui fut ensuite le théâtre de massacres de civils commis par les Serbes — durant la guerre en Bosnie, ce rapport devrait alimenter le débat sur la nécessité pour l'organisation d'agir face aux graves violations des droits de l'Homme.

Les trois rédacteurs nommés par M. Annan ont travaillé pendant six mois. Ils ont eu accès aux dossiers, télégrammes et archives de l'ONU et ont interrogé des employés de l'organisation. Les tueries ont commencé après que l'avion du président rwandais Juvenal Habyarimana eut été abattu le 6 avril 1994.

Le rapport dénonce l'inaction de l'ONU devant les signes de préparation des massacres. Le général ca-

nadien Roméo Dallaire, commandant des casques bleus, avait ainsi envoyé le 11 janvier 1994 un télégramme avertissant du risque de génocide.

Le message a été reçu par Kofi Annan, mais n'a pas été communiqué au Conseil de sécurité. Il n'a donc pas reçu l'attention qu'il méritait, estime le rapport. Par ailleurs, l'ONU et le Conseil ont quasiment ignoré une étude des enquêteurs onusiens sur les droits de l'Homme qui évoquait, en août 1993, les risques d'un génocide.

Les États-Unis, en particulier, étaient peu enclins à autoriser l'envoi d'une force substantielle quelques mois seulement après l'échec de la mission de l'ONU en Somalie, où 18 GIs avaient trouvé la mort. L'organisation a été peu désireuse de maintenir des casques bleus sur place et encore moins de renforcer leur mandat après que 10 soldats belges de la MINUAR eurent été tués, accuse le document.

VACANCES air Transat



VENTE DE LIQUIDATION

Surplus d'inventaire de Noël

8 JOURS SEULEMENT!

Du mercredi 15 décembre au mercredi 22 décembre

le sud pour
UN SEUL PRIX
2000\$
 PAR COUPLE
 tout inclus!

INCLUS: vol aller-retour + transferts + hébergement pour 1 semaine + repas + boissons + activités + festivités du Nouvel An + taxes pour seulement 1000\$ par personne!

CHOISISSEZ PARMI CES HÔTELS **TOUT INCLUS**

Qualton Club Ixtapa
 Yalmakan Cancun
 Las Brisas Club Resort
 Hotel Villa Cuba
 Club Lookéa Carisol
 Barceló Playa Montelimar

Ixtapa, Mexique
 Cancun, Mexique
 Guardalavaca, Cuba
 Varadero, Cuba
 Santiago de Cuba, Cuba
 Managua, Nicaragua

départ du 30 décembre
 départ du 26 décembre
 départ du 25 décembre
 départs du 01 et 02 janvier
 départs du 25 décembre et 01 janvier
 départs du 27 décembre et 03 janvier

OU **1 CROISIÈRE** 1 SEMAINE À BORD DU FLAMENCO

départ du 02 janvier, les plus belles escales au départ de Santo Domingo meilleure catégorie de cabine disponible au moment de la réservation.



Montréal et régions • Club Voyages

Ahuntsic/Jean-Talon	Josée Lajeunesse Langelier PLM	(514) 270-4105 (514) 381-5365 (514) 252-7093 (514) 388-9241
Beaubien/Rosemont	Rosemont	(514) 376-5910
Centre-est	Versailles	(514) 253-0123
Centre-Ville	Berri Canaglobe Voyabec	(514) 288-8688 (514) 871-0209 (514) 288-2322
Côte-des-Neiges	Côte-des-Neiges	(514) 341-4420
Île des Soeurs	International	(514) 769-3838
Lachine/West Island	Marie	(514) 637-1183
Lasalle/ Carrefour Angrignon	Expert	(514) 367-1511
Outremont	Outremont	(514) 274-4464
Plateau Mont-Royal	Atlas du Plateau	(514) 527-8881 (514) 521-3320
Pointe-aux-Trembles	Pointe-aux-Trembles	(514) 642-3440
Saint-Laurent	Duvernay	(514) 331-1136

Banlieues et régions • Club Voyages

Amos	Plamondon	(819) 732-6533
Boucherville/Ste-Julie	Claudelle	(450) 641-1657
Brossard/St-Lambert	Louise Proulx-Cartier	(450) 672-1272
Cap-de-la-Madeleine	Super soleil	(819) 379-7661
Chambly/Marieville	Daniel	(450) 658-0654
Coaticook	Escapade 2000	(819) 849-2715
Cowansville	Transatlantiques	(450) 263-7100
Drummondville	Agathe Leclerc	(819) 477-8383
Gatineau	Guertin	(819) 561-2220
Granby	Princesse	(450) 372-4444
Hull	Guertin Outaouais	(819) 777-1651 (819) 776-0602
Joliette	Albatros	(450) 759-5551
Lasarre	Excellence	(819) 333-2323
Laval	Mer & Monde	(450) 661-6003
Magog	Estrie	(819) 843-2894
Rawdon	Aurevoir	(450) 834-7117
Repentigny	Repentigny	(450) 582-6065

Rouyn-Noranda	Hélène Lagrange	(819) 762-3503
Sainte-Adèle	Sainte-Adèle	(450) 229-6611
Saint-Hubert/Saint-Bruno Longueuil	J.M.	(450) 676-0258
Saint-Jovite/ Mont-Tremblant	Saint-Jovite/ Mont-Tremblant	(819) 425-3766
Saint-Hyacinthe	Agena	(450) 773-5557
Saint-Jean-sur-Richelieu	Eden	(450) 348-9291
Saint-Jérôme	Invitation Jaro	(450) 436-3520
Sainte-Thérèse	Marinair	(450) 437-2324
Shawinigan	Durocher	(819) 539-6943
Sherbrooke Est	Escapade 2000	(819) 563-5344
Sherbrooke Ouest	Escapade 2000	(819) 566-7603
Sorel	Air-mer	(450) 742-0426
Terrebonne	Univers	(450) 471-7000
Trois-Rivières	Super soleil	(819) 374-1050
Val-d'Or	Lavoie	(819) 825-8460
Valleyfield	Atou	(450) 373-5452
Varennes	Sainte-Anne	(450) 652-0605
Victoriaville	Mérisol	(819) 758-8225

Attention: quantités limitées

Tarif de 1000\$ par personne en base double pour une semaine en chambre standard, au départ de Montréal, valide seulement pour les nouvelles réservations faites entre le 15 et le 22 décembre 1999. Réductions, promotions et surcharge de carburant incluses dans les prix publiés. Prix sujets à changements sans préavis. Quantités limitées. Les conditions générales de la brochure Sud Hiver 1999-2000 de Vacances Air Transat s'appliquent aux tarifs ci-haut mentionnés. Club Voyages et Vacances Air Transat sont détenteurs d'un permis du Québec.

Diane De Courcy risque fort de perdre son rôle de porte-parole

MARC THIBODEAU

Diane De Courcy, qui voit depuis plusieurs mois ses pouvoirs fondre comme neige au soleil sous l'assaut de ses adversaires au conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), risque d'être privée de son titre de porte-parole à compter de mercredi prochain.

Le Regroupement scolaire confessionnel, appuyé par des dissidents du Mouvement pour une école moderne et ouverte, entend présenter une proposition visant à confier ce rôle au président du comité exécutif, Marcellin Noël, lors de la réunion du conseil qui est prévue à cette date.

La proposition, soumise par Benoît Bessette, prévoit que toute demande adressée par les commissaires aux fonctionnaires de la CSDM soit préalablement ap-

prouvée par le comité exécutif ou son président. M. Bessette ne cache pas que cette disposition vise spécifiquement M^{me} De Courcy, qui ne représente plus, répète-t-il, la « majorité » au conseil.

La principale concernée juge que la proposition « dégoûtante » et constitue la plus récente illustration de la « vendetta » dont elle fait l'objet.

Au fil des mois, les dissidents et le RSC, qui contrôlent le conseil en unissant leurs voix, ont obtenu la tête de son adjoint, limogé l'exécutif et réduit son salaire de 15 000 \$.

M. Bessette ne croit pas qu'il faille parler de vendetta, même si le RSC et les dissidents encouragent M^{me} De Courcy « à prendre la porte depuis un bout de temps ».

Services de garde fermés en raison du programme des places à 5 \$

MARC THIBODEAU

Muriel Blanc fermera aujourd'hui la garderie en milieu familial qu'elle gérait depuis 10 ans, rue Clark, à Montréal. Le programme des places à 5 \$, explique-t-elle, est au cœur de sa décision.

« Je gagne normalement 125 \$ par semaine par enfant. Or, avec les places à 5 \$, ce montant tombe à 112 \$. Je perds donc 13 \$ par enfant à chaque semaine. Comme mon salaire n'était déjà pas mirobolant, je ne peux pas me permettre de continuer », dit M^{me} Blanc.

Le problème vient du fait que le gouvernement établit la subvention qu'il verse par enfant en se basant sur la moyenne des tarifs qui étaient imposés par les services de garde existants avant l'introduction du nouveau programme. Il arrive fréquemment, note l'éducatrice, que la somme résultante de l'addition de la subvention et de la contribution des parents soit inférieure à la somme qui était perçue précédemment.

La présidente de l'Amicale de la garde en milieu familial du Québec, qui regroupe une centaine d'éducatrices de ce secteur, estime que plusieurs services de garde se trouvent dans une situation « épouvantable » en raison de cette problématique.

C'est particulièrement le cas dans les services comptant neuf enfants plutôt que six puisque l'embauche d'un second employé, rendu nécessaire par les ratios en vigueur, rend l'entreprise encore plus difficile, note Thérèse Tardieu.

Le gouvernement, note-t-elle, a bien fait en injectant des sommes additionnelles pour s'assurer que toutes les éducatrices en milieu familial reçoivent désormais, en incluant la contribution parentale, un revenu minimum de 20 \$ par jour par enfant. Il a toutefois atteint cet objectif aux dépens des garderies qui facturaient plus cher, déplore-t-elle.

« Je connais une dizaine de services de garde qui ont dû fermer leurs portes cette année à cause de ça », indique M^{me} Tardieu.



PHOTO ROBERT NADON, La Presse ©

Muriel Blanc, qui entend fermer aujourd'hui son service de garde en milieu familial, dit être sous-financée par le gouvernement.

Nathalie D'Amours, qui préside l'Association des éducatrices en milieu familial du Québec, un organisme comptant 1 600 membres, est du même avis.

Il faut absolument, dit-elle, que le gouvernement révisé à la hausse la subvention versée aux services de garde qui sont lésés pour permettre aux éducatrices de respirer.

Les problèmes de financement ainsi que la sévère réglementation liée à l'introduction du programme à 5 \$ convainquent plusieurs éducatrices de faire une croix sur cette carrière, note M^{me} D'Amours. Elle estime qu'environ 1 % des membres de son organisme, soit une vingtaine de personnes, ont décidé

de fermer leur entreprise cette année.

Le ministère de la Famille et de l'Enfance, qui ne détient pas de statistiques au sujet des fermetures de cette nature, estime qu'il en soit qu'il s'agit certainement d'un phénomène « marginal ».

Une porte-parole du ministère, Janne Lavallière, a indiqué hier à l'appui de cette affirmation que le nombre de nouvelles places en milieu familial avait en fait presque doublé au cours des deux dernières années, passant de 20 328 en mars 1997 à 40 394 en septembre 1999.

Nikon®

Nikon AF 240SV

Focale fixe 28mm

- 35mm compact
- Viseur grande surface et clair
- Avance, exposition et flash automatiques

HO! HO!

Étui, piles, film développement inclus.

Garantie prolongée de deux ans • Gratuitement

Une garantie totale de 5 ans

79⁹⁹ \$

3 ANS GARANTIE

5 magasins pour mieux vous servir!

<p>ROYAL PHOTO</p> <p>1108, boul. de Maisonneuve O. Montréal Tél. : (514) 844-1766</p>	<p>2106, boul. Rosemont Montréal Tél. : (514) 273-1723</p>	<p>1622, boul. St-Laurent Montréal Tél. : (514) 844-1299</p>
<p>Mail Champlain Brossard Tél. : (450) 465-3316</p>	<p>Carrefour Richelieu St-Jean-sur-Richelieu Tél. : (450) 359-9188</p>	

www.royalphoto.com / info@royalphoto.com

Entente de principe pour les employés de soutien du secteur scolaire

HUGO DUMAS
et CLAUDE-V. MARSOLAIS

Une entente de principe de trois ans a été bouclée, hier soir, entre le gouvernement et ses quelque 21 000 employés de soutien des commissions scolaires du Québec.

Les travailleuses des services de garde en milieu scolaire ont notamment obtenu un rattrapage salarial de 11,2 % tandis que leurs responsables, qui possèdent un diplôme collégial, ont arraché un ajustement de salaire de 23,2 %. Ces chiffres ne comprennent toutefois pas les augmentations de salaire qui sont toujours négociées à la table centrale par le front commun.

« Elles ont enfin obtenu la sécurité d'emploi », dit la présidente de la FEESP-CSN, Ginette Guérin.

Un comité de travail sera mis sur pied et étudiera les exigences requises pour obtenir un poste d'éducatrice.

Protection contre la sous-traitance

La Fédération des employés et employés de services publics (FEESP-CSN) s'est félicitée hier soir d'avoir obtenu « une victoire éclatante contre la précarité ». La nouvelle convention, quand elle sera ratifiée, obligera l'employeur à consulter le syndicat avant de faire appel à des sous-traitants. Les employés temporaires seront dorénavant rappelés par ordre d'ancienneté. Le gouvernement devra aussi favoriser la création de postes à temps complet, en fusionnant « les temps partiels ». Les syndiqués seront appelés prochainement à se prononcer sur l'entente.

« C'est gagnant-gagnant. L'entente permet aux commissions scolaires d'obtenir une plus grande souplesse dans la gestion du travail et de donner le meilleur service aux élèves », commente Jean-Louis Laplante, porte-parole du comité patronal de négociation pour les commissions scolaires.

« Si le gouvernement et les associations patronales refusent d'ajouter des ressources dans les systèmes de santé et d'éducation, il n'y aura pas d'entente avant Noël », a cependant affirmé hier matin la présidente de la CEQ, Monique Richard, commentant le déroulement des négociations. M^{me} Richard a indiqué que la CEQ ne s'est pas fixée de date limite pour en arriver à une entente avec le gouvernement, « mais le 24 décembre, tout le monde va être dans ses boules de Noël ». D'ici ce temps, les négociateurs syndicaux vont être disponibles.

La CEQ attache une importance capitale à la création d'emplois permanents. Or, aux tables de négociation, elle réalise que les associations patronales envisagent toujours des compressions en exigeant plus de souplesse et de flexibilité et en réclamant le droit de sous-traiter.



Les fonds communs AIM. Fiers de parrainer les arts au Canada.



L'art moderne mexicain, 1900 - 1950
Du 4 novembre 1999 au 6 février 2000
Musée des beaux-arts de Montréal

Diego Rivera, Vendeuse d'arums (Vendedora de alcatrazes) 1938 Collection particulière, Monterrey, Mexique. Reproduction autorisée par l'Instituto Nacional de Bellas Artes et la Banco de México.

